Nuisances sonores

L'arrêté du 13 mai 2019 précise les modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

L'urbanisation le long de ces axes devra être évitée en fonction de la largeur des secteurs affectés par le bruit.
En conséquence, les bâtiments d'habitation sont soumis à isolation acoustique variable, en fonction de leur éloignement et de leur degré d'exposition

La commune de Saint-Souplet n'est pas concernée par des axes de transport classés en voies bruyantes.

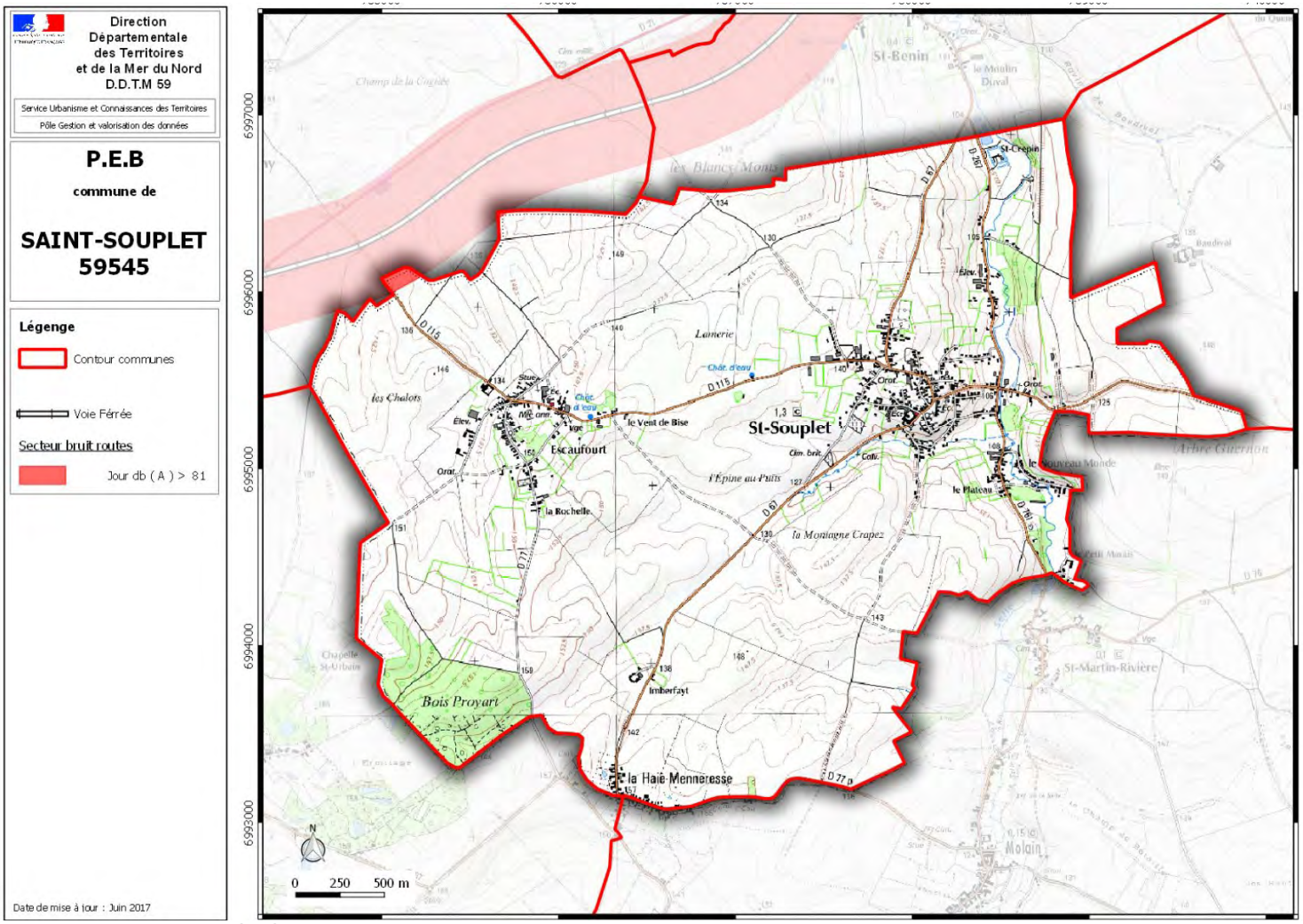


Figure 60 PEB sur le périmètre communal de Saint-Souplet

6- Offre énergétique renouvelable

Dans les Hauts-de-France, la première énergie renouvelable est le bois et vient l'éolien, qui a connu un fort développement ces dernières années. La valorisation électrique de la biomasse, la géothermie et les énergies solaires complètent le panel des énergies renouvelables de la région et évoluent aussi positivement.
Néanmoins, son faible potentiel en énergie hydraulique (terrestre) maintiendra probablement les Hauts-de-France en retrait d'autres régions dotées de grands barrages. Fort des données récoltées auprès de ses partenaires depuis son lancement en 2012, l'Observatoire Climat Nord-Pas de Calais publie un premier état des lieux des énergies renouvelables en région : une production de l'ordre de 5 600 GW en 2012, pour une évolution comprise entre +15 à +25% par rapport à 2009.

6.1. Les offres énergétiques renouvelables

Filière bois

L'un des enjeux majeurs est la préservation de son maillage bocager. Participant à l'équilibre écologique, cadre de vie de la population, refuge de biodiversité, patrimoine paysager, ressource en bois, le bocage possède de nombreuses fonctions qu'il faut chercher à concilier. En plus des mesures agro-environnementales destinées aux agriculteurs et l'intégration du linéaire bocager dans les PLU des collectivités, l'utilité économique et écologique des haies à travers le développement de la filière bois-énergie.
En effet, une requalification de la haie en lui donnant un intérêt économique direct permettra d'encourager les agriculteurs, les collectivités et les particuliers à préserver le maillage bocager, source de bois.
Avec l'augmentation du prix des combustibles fossiles et fissiles, le bois-énergie apparaît comme une des alternatives énergétiques. Il est nécessaire de donner une valeur économique au linéaire bocager pour assurer sa pérennité. Afin d'assurer la faisabilité du projet, il est important d'étudier les besoins et les ressources.
Le bois énergie permet de réaliser des économies, de valoriser une ressource locale, de créer des emplois locaux (3 à 4 fois plus que les filières gaz et pétrole), de réduire ses émissions de CO_2

Solaire

L'énergie solaire peut-être valorisée en tant que solaire thermique ou photovoltaïque. Le potentiel de développement, notamment en individuel sur toiture est importante.

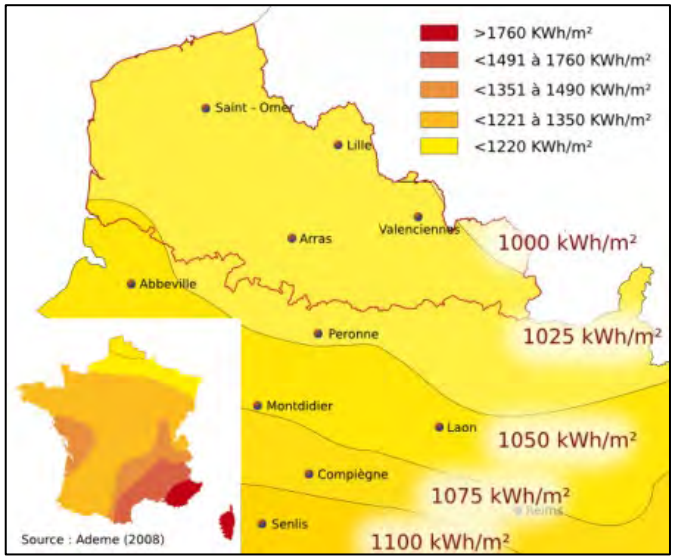


Figure 61 : Energie solaire Hauts-de-France

Dans les Hauts-de-France, l'ensoleillement est faible, inférieur à 2000 h/an, selon le PCAET, les communes du pays du Cambrésis l'ensoleillement moyen pris en compte varie entre 1005 et 1017 kWh / m²/an d'énergie solaire reçue au sol.

En 2019, selon le PCAET du Pays du Cambrésis, le territoire du SCoT comptait 510 installations de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 6.1 MW et une production de 5650 MWh. Soit 3 % des énergies renouvelables du périmètre PCAET du Pays du Cambrésis.

Selon le potentiel du PCAET, les panneaux solaires photovoltaïques sur toiture, le gisement solaire net sur le territoire est ainsi estimé à 270 Gwh par an pour une surface de 309 000 m².

Selon les objectifs fixés du SRADDET qui vise à stimuler la production d'énergie photovoltaïque, la production de solaire photovoltaïque devrait atteindre 1 778 GWh à horizon 2031 sur notre territoire. Le diagnostic du PCAET Pays du Cambrésis, n'identifie aucun projet photovoltaïque sur toiture de grande ampleur a été identifié sur le territoire du pays, en revanche ma mise en service d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne base aérienne de Cambrai-Niergnies (208 158 panneaux sur 33.3 ha pour une puissance de 63.63 MW).

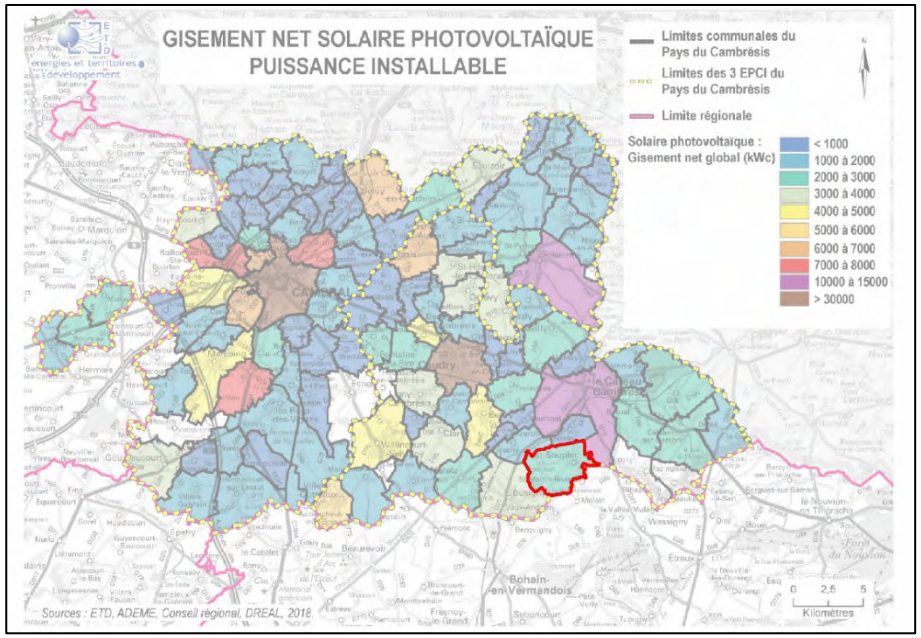


Figure 62 Gisement solaire photovoltaïque de la commune selon le PCAET du Cambrésis

Le Pays du Cambrésis propose dorénavant un cadastre solaire sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier facilite l'identification et possibilité d'implantation de panneaux solaires ou photovoltaïques selon l'orientation des bâtiments jusqu'à la faisabilité d'une installation. D'après ce cadastre solaire, il est notable que beaucoup de bâtiments disposent d'un potentiel solaire et en particulier les infrastructures agricoles.

Centre-bourg :



Figure 63 : Cadastre solaire Centre-bourg

Escaufourt



Figure 64 : Cadastre solaire Escaufourt

La Haie Menneresse



Figure 65 : Cadastre solaire la Haie Menneresse

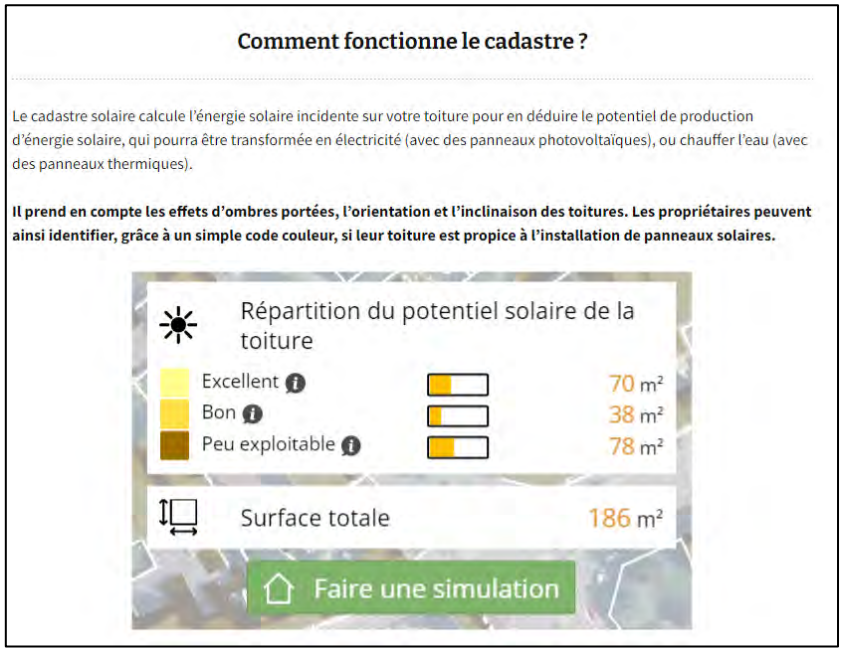


Figure 66 : Extrait du cadastre solaire du Cambrésis

Hydroélectricité

La production d'hydroélectricité dans la Région Hauts-de-France repose uniquement sur des installations « fil de l'eau » (écluses de canaux, chutes d'eau ou parties non navigables).

Le potentiel de récupération de cette énergie est faible, aucun projet d'hydroélectricité est recensé sur le périmètre communal, ni sur le périmètre du PCAET.
Il existe une écluse sur le territoire communal sur le canal de la Sambre à l'Oise. Le potentiel de développement du gisement est très faible voire inexistant.

Energie fatale

Les énergies fatales sont issues des process (chaleur des fours, des chaudières de combustion.) ou des déchets (récupération des eaux usées chaudes, des incinérateurs, méthaniseurs…).

Cette récupération dépend principalement des activités menées sur le territoire, des besoins en énergie et des possibilités de raccordement.
A l'échelle du périmètre PCAET Pays du Cambrésis, il est estimé 69 GWH d'énergie perdue sous forme de chaleur fatale. L'unique site identifié pour sa production d'énergie fatale sur le bassin de Cambrai est la sucrerie d'Escaudœuvres

Energie thermique

La « chaleur de l'air » ou aérothermie peut être utilisée comme source d'énergie renouvelable. Elle permet de récupérer la chaleur contenue dans l'air extérieur et de la restituer pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire grâce à une installation électrique (pompe à chaleur) utilisant 4 fois moins d'électricité qu'une installation de chauffage électrique « classique » : la chaleur est prélevée dans l'air extérieur puis restituée dans de l'air intérieur et permet de chauffer l'habitat. Cette technique est surtout utilisée pour les particuliers. Les pompes à chaleur aérothermales peuvent fonctionner jusqu'à des températures très basses, mais dans ce cas avec une performance moindre : c'est pourquoi elles sont généralement préconisées en zones tempérées, ou alors associées à un appoint électrique ou en complément d'une chaudière.

La récupération de la chaleur de l'air est possible dans notre région où la température annuelle moyenne est de 10,8 °C. Cette énergie n'est cependant pas suffisante et nécessitera un complément de chauffe.
Le PCAET Pays du Cambrésis, recense une production thermique de 124695 MWh issu principalement issu du bois de l'habitat individuel.

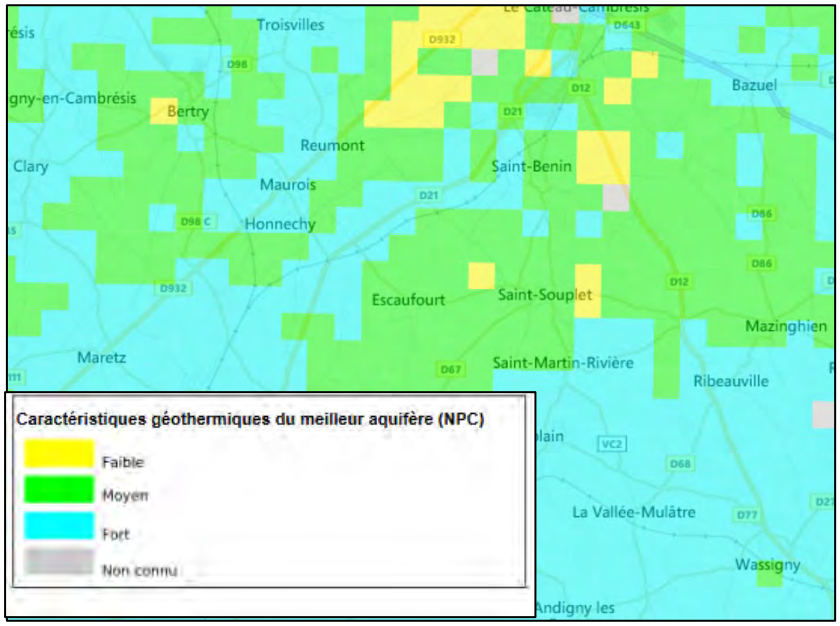


Figure 67 Caractéristiques géothermiques sur aquifère sur le périmètre communal de Saint Souplet

Source : développement-durable.gouv.fr

Le gisement potentiel à horizon 2050, se base principalement sur les énergies de type biomasse, géothermique, de récupération des eaux usées ainsi que le solaire thermique.

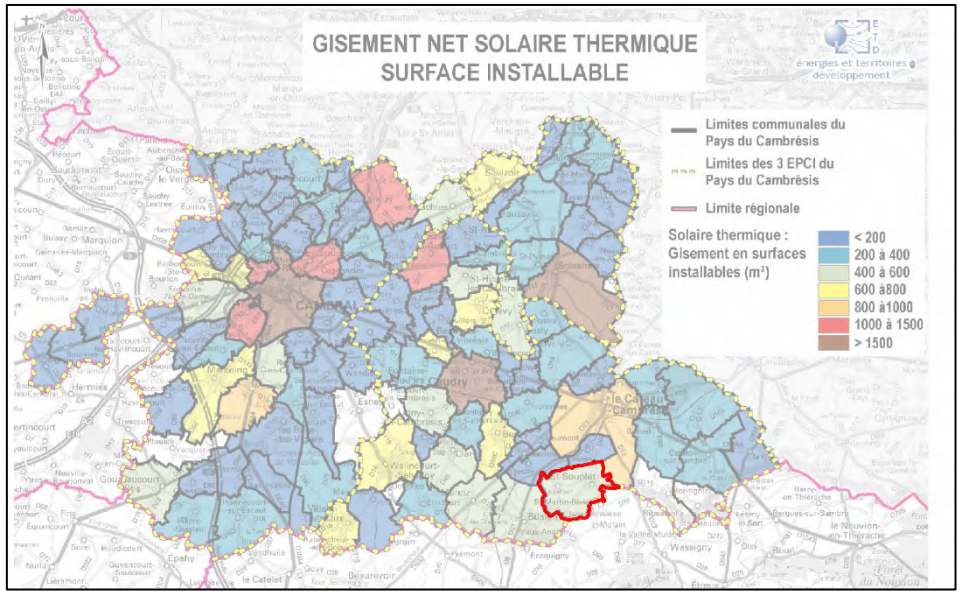


Figure 68 Gisement solaire thermique selon le PCAET du Cambrésis

Géothermie

La géothermie est l'exploitation de la chaleur du sous-sol, elle s'effectue par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur. La chaleur est utilisée généralement pour chauffer les bâtiments de façon centralisé ou par le biais d'un réseau de chaleur. Elle peut s'effectuer soit par le captage de la chaleur des nappes phréatiques, soit par le captage de la chaleur emmagasinée par le sol.

En Hauts de France cette valeur varie de 40 à 100mW/m².
Dans le Cambrésis, le gisement géothermique très basse énergie est majoritairement moyen à fort sur le Pays Cambrésis.

La ressource géothermique sur le territoire communal est caractérisée de moyen à faible, le gisement considéré reste à déterminer selon le PCAET Pays du Cambrésis.

Energie éolienne

La loi Brottes du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes, prévoit notamment la suppression des ZDE (Zones de Développement Éolien), instaurées par la loi POPE le 13 juillet 2005. Il s'agit de faciliter l'implantation d'éoliennes afin de produire davantage d'énergies propres et de supprimer le doublon existant entre les ZDE et les SRE (le seuil de cinq mâts pour la construction d'un parc éolien disparaît également).

Les zones jugées comme étant favorables au développement des énergies éoliennes ont été définies en fonction de différents paramètres tels que :

- le potentiel éolien des territoires,
- la présence ou non d'enjeux sur les territoires (présence de monuments historiques, de servitudes, de couloirs migratoires, etc.).

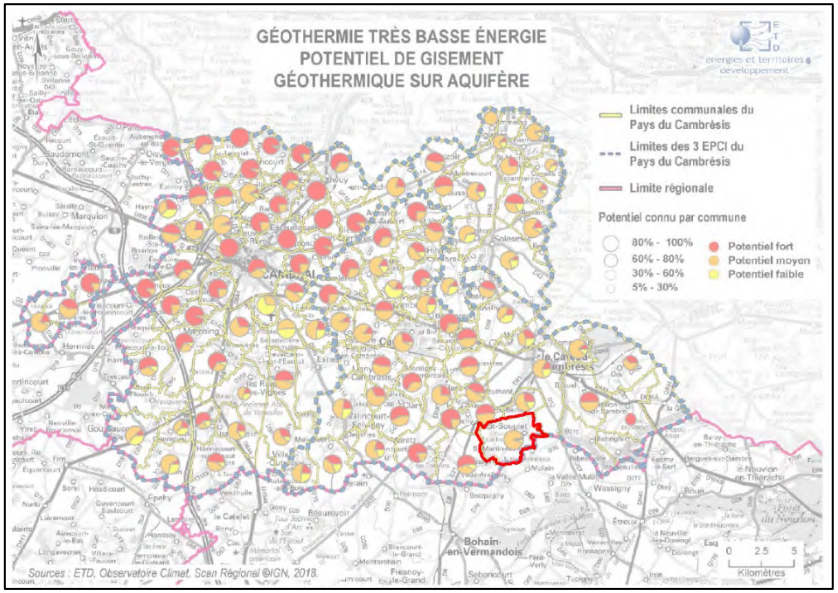


Figure 69 Potentiel de gisement géothermique sur aquifère selon le PCAET du Cambrésis

Ainsi, les zones présentant des enjeux faibles à modérés sont favorables à l'implantation d'éoliennes. Bien que présentant peu d'enjeux, ces zones devront faire l'objet d'études locales notamment environnementales et paysagères lors de l'implantation des éoliennes.

Selon le PCEAT du Pays du Cambrésis, 28 % de la production d'énergie renouvelable est éolien. Le périmètre PCAET (2018) comprend 44 éoliennes d'une puissance de 130 MW pour une production totale de 260 GWh.
Le PCAET du Pays du Cambrésis, estime un gisement brut potentiel de 200 à 240/m² à 50m soit un gisement net de 3 000 GWh.
A l'horizon 2050, le potentiel est estimé à environ 150 éoliennes de 5 MW soit 750 MW et 1500 GWh.

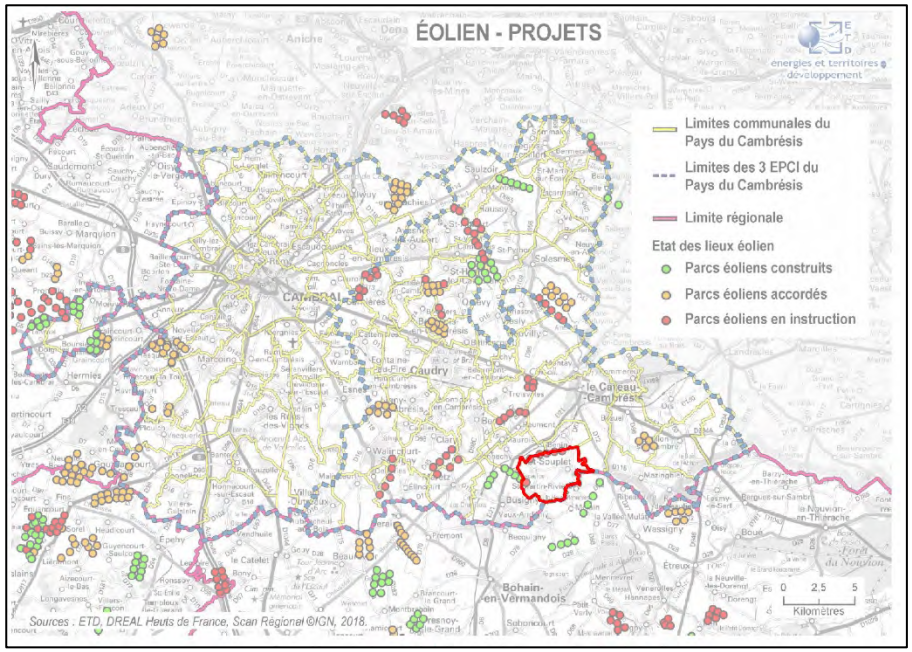


Figure 70 Projets éolien recensés par le PCAET du Cambrésis

Aussi, concernant l'énergie éolienne, un schéma territorial éolien a été réalisé en 2007 par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis. Il permet de déterminer plus précisément des zones favorables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Le SCoT du Cambrésis a repris les zones propices à l'accueil de zones de développement éolien identifiées au regard des contraintes réglementaires, techniques, environnementales, d'un potentiel éolien, et d'un projet politique de développement éolien sur le territoire du Cambrésis.

Selon le volet éolien du SCoT, deux zones sont favorables à l'implantation éolienne sur le périmètre communal.

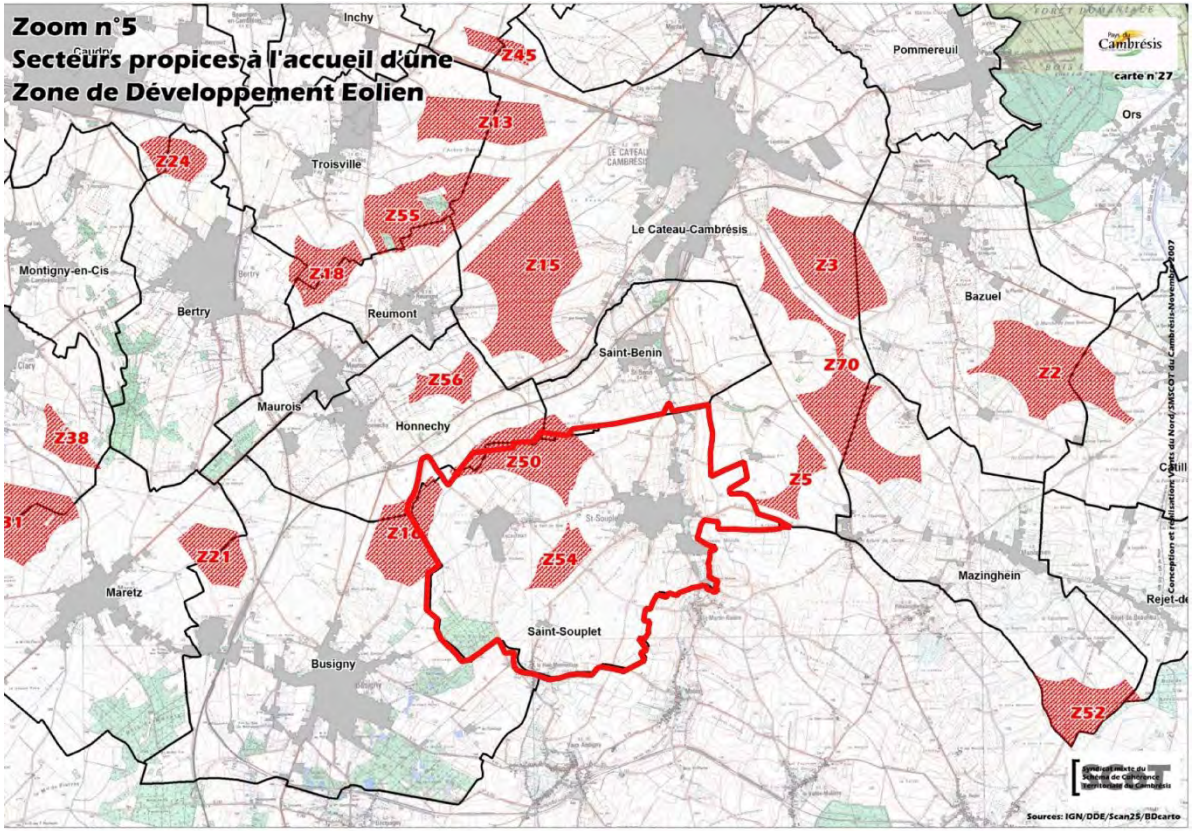


Figure 71 Secteurs propices au développement éolien du SCoT du Cambrésis



Image 4 Vue de la Haie Méneresse depuis la D 67 vers Escaufourt – Etude d'impact environnementale, volet paysager, Avril 2019 – Projet éolien Mont Bagny II

Le projet de parc éolien pour Saint-Souplet se compose de 8 éoliennes. Ce projet a fait l'objet de plusieurs temps de concertation et des études. Le choix d'un site au cœur de la plaine agricole entre Saint-Souplet et la Haie Menneresse à l'écart des hameaux de Saint-Souplet et à 150 mètres en retrait de la route départementale 67.

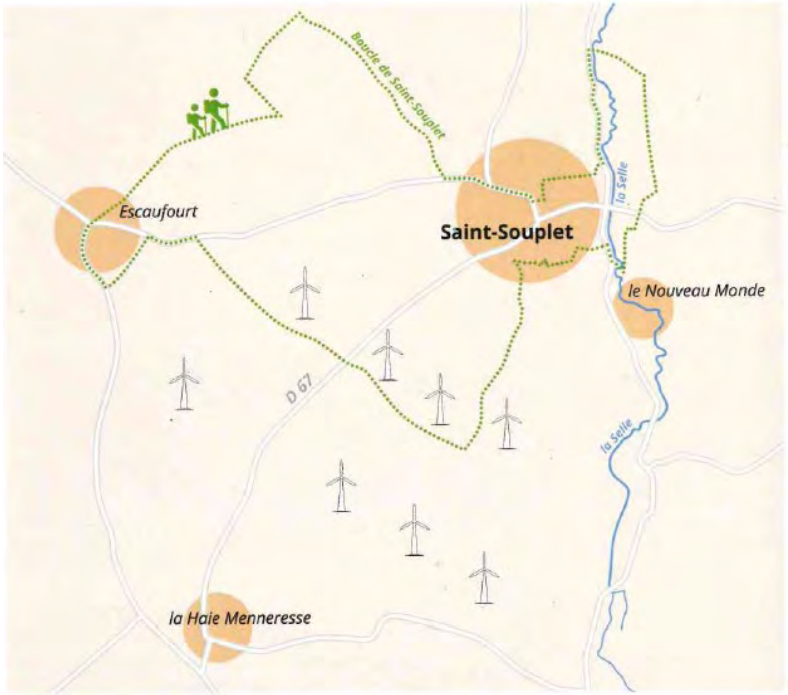


Figure 73 Schéma du projet d'implantation éolienne sur Saint Souplet et aux alentours

Un projet de compensation environnementale a été opéré afin d'intégrer le parc éolien au patrimoine local de la commune et aux spécificités du territoire.
La compensation se compose d'une meilleure gestion biologique des espaces par le reboisement de l'ancienne gare, la conception d'un jardin biologique, d'une mare pédagogique, de verger.

Sur les huit éoliennes du projet, cinq ont été autorisées à la construction, selon l'Observatoire Régional de l'éolien.

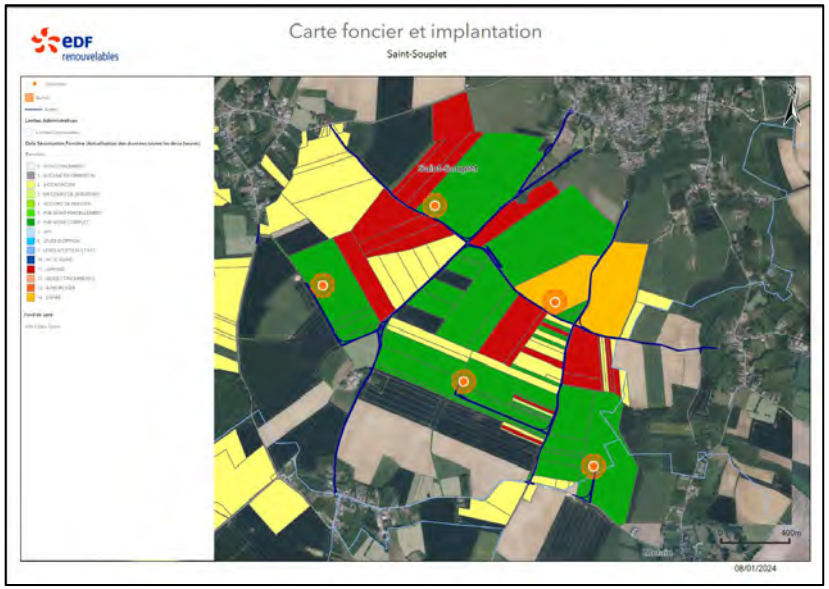


Figure 74 : Projets éoliens accordés ou en construction et projets refusés - Carte de l'observatoire régional de l'éolien

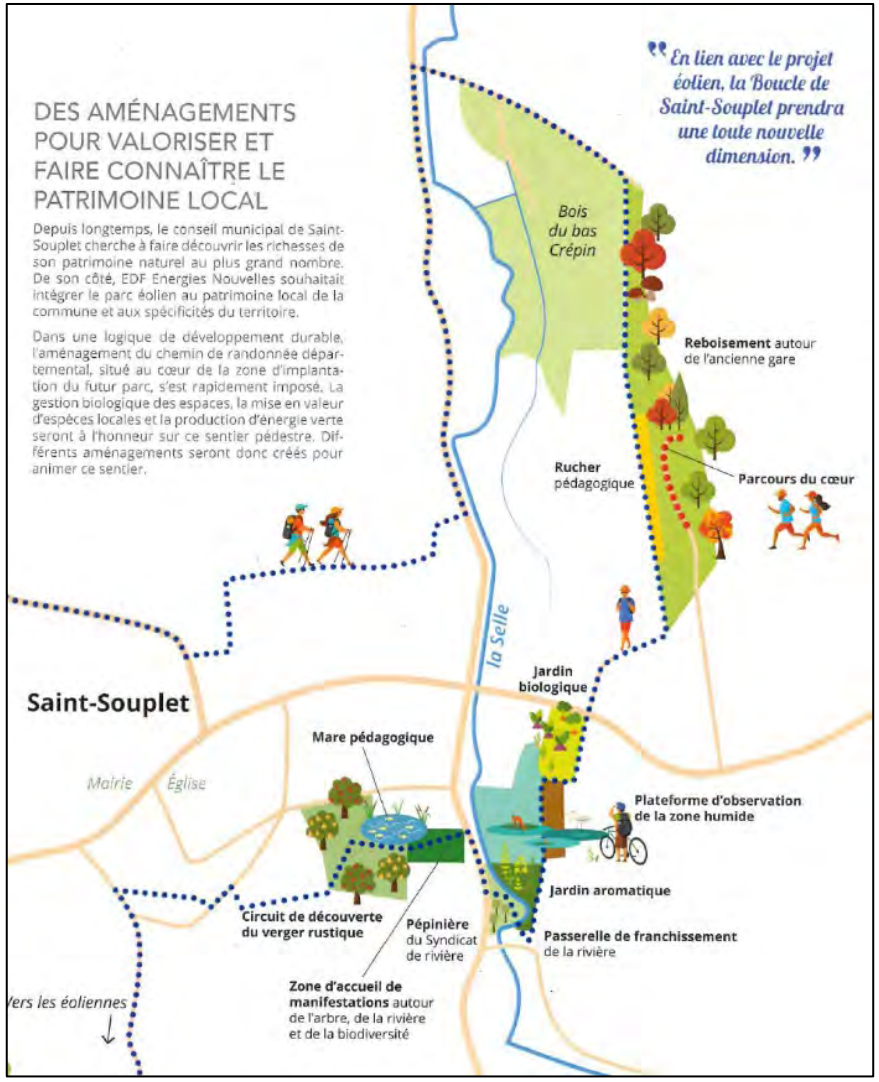


Figure 75 Détails du projet de compensation du projet éolien

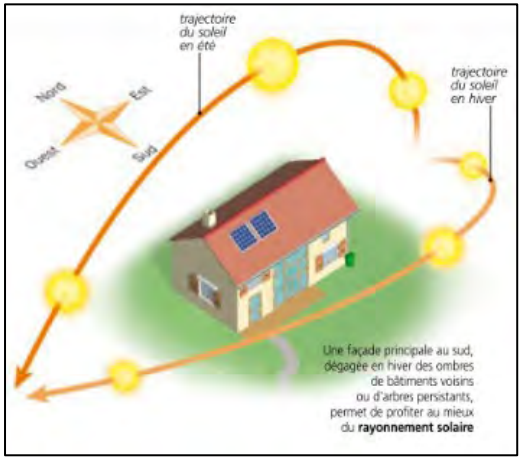
6.2. Énergie et habitat

Construction et consommation d'énergie

Conception bioclimatique

Les apports solaires sont à valoriser en priorité par le choix de l'orientation et l'emplacement sur la parcelle. L'objectif est de récupérer au maximum les apports solaires en hiver et de réduire ces mêmes apports en été. De manière générale il est conseillé de ne pas dépasser 25 % de la surface habitable en surface vitrée avec une répartition de :

- 50 % au Sud ;
- 20 à 30 % à l'Est ;
- 20 % à l'Ouest ;
- 0 à 10 % au Nord.



Source : ADEME
Figure 76 : Ensoleillement d'une maison en fonction du temps

Il faut aussi prendre en compte la topographie du terrain d'assiette de la construction. L'habitation doit tirer profit du relief qui pourra servir de protection contre les vents dominants. Les masques solaires (total des zones d'ombres) représentent une modification des apports caloriques. En altitude, les températures étant plus basses, l'air sera plus rapidement saturé, créant de la condensation.

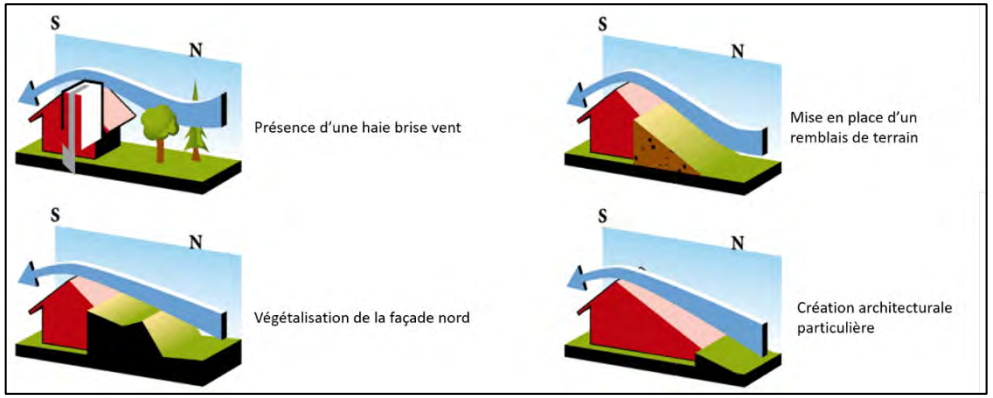


Figure 79 : Exemples de protections au vent

D'autres types de techniques dites « passives » peuvent limiter la consommation d'énergie par nos constructions actuelles. L'enjeu étant de limiter les chocs thermiques (trop forte exposition au soleil, faible isolation) qui implique un besoin de chauffage ou de climatisation important gourmand en énergie.

Le puits climatique est une de ces techniques. Il permet un gain d'énergie en renouvelant l'air d'une maison, par une bouche d'entrée située à l'extérieur du bâtiment qui fait pénétrer l'air dans un tuyau et le redistribue dans la maison par l'intermédiaire d'un système de ventilation. L'air perd ou gagne des calories grâce au contact du sol, et permet ainsi selon le cas de réchauffer ou de rafraichir l'intérieur d'une maison, de manière économique.
Il y a cependant quelques désagréments dû à la difficulté de son installation et du fait qu'il soit plus indiqué pour des climats de type continental.

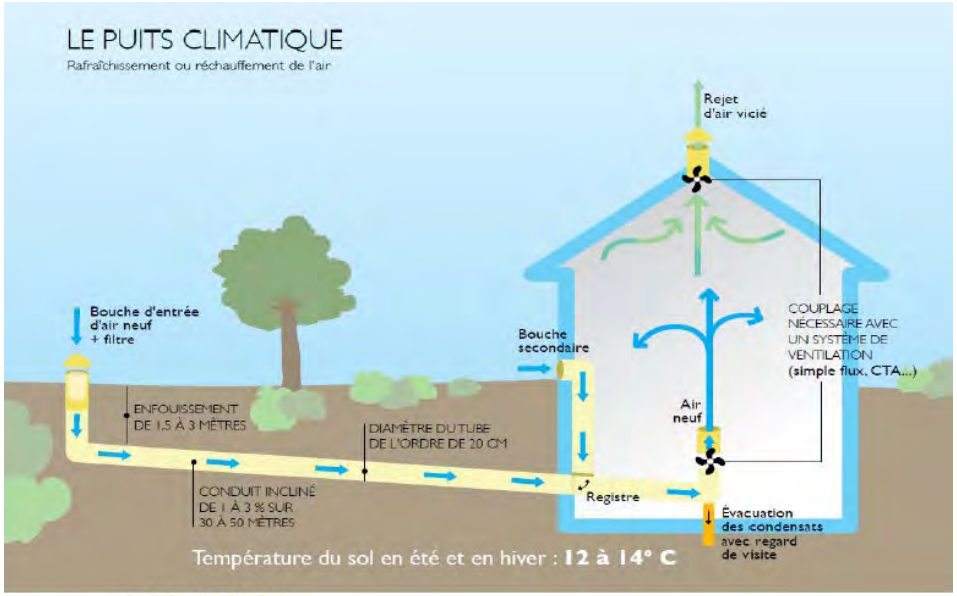


Figure 80 : Schéma d'un puit climatique (Source ADEME)

Le choix et la qualité des matériaux de construction

Il est intéressant de privilégier des produits ayant des impacts environnementaux réduits, des produits locaux ou renouvelables.

Une isolation performante est primordiale pour obtenir une maison économe en énergie : elle permet de s'affranchir d'importantes dépenses de chauffage et, dans une certaine mesure, de climatisation.

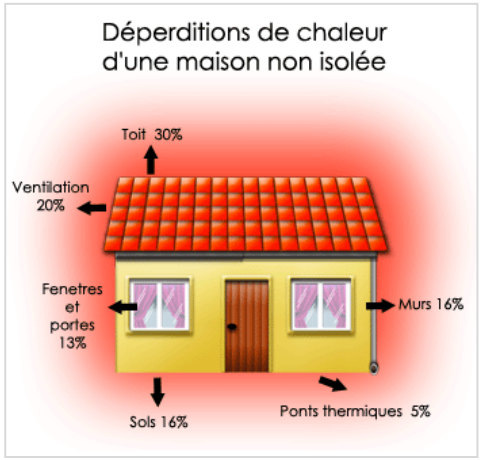


Figure 81 : Schéma des déperditions de chaleur d'un habitat

Bioénergie

Les bioénergies peuvent être définies comme les énergies produite grâce à la biomasse (bois, biomasse agricole, déchets putrescibles…). La France est la première puissance agricole européenne et représente la troisième forêt d'Europe. Elle dispose donc de nombreux gisements

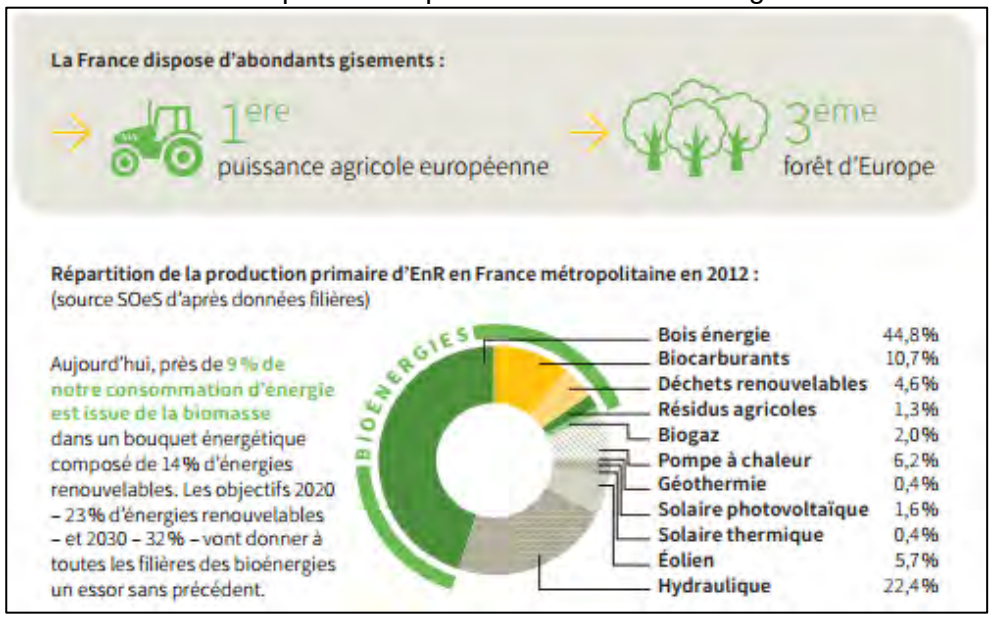


Figure 82 : Répartition de la production primaire d'énergies renouvelables en France en 2012 (Source : Syndicat des énergies renouvelables)

Si la région est pauvre en forêt, la filière bois y est donc relativement limitée. Néanmoins, la commune bénéficie d'un important gisement de bois issu du bocage et des espaces forestiers qui compose le territoire communal.

En outre, les procédés de méthanisation et de production de Biogaz sont moins limités, du fait notamment de la présence de l'activité agricole sur le périmètre SCoT.

Plusieurs secteurs sont favorables au développement de la méthanisation : déchets agricoles, industriels, déchets ménagers et boues urbaines.

Le biogaz est issu de la décomposition des déchets vivants (déchets vert). La dégradation des matières organiques entraîne une méthanisation (rejet de gaz).

La récupération de cette énergie est difficile à estimer, elle doit faire l'objet d'étude au cas par cas auprès des installations agricoles, des stations d'épuration, des centres de gestion des déchets.

Synthèse, enjeux et besoins

Le département possède un potentiel éolien important. A l'échelle locale, la commune de Saint Souplet n'est pas concernée par des zones propices à l'implantation d'éolienne, selon l'étude au cas par cas.
D'autre part, le PCAET du Pays du Cambrésis évalue un potentiel de gisements relativement très faible (2000-3000 MWh) de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique sur la commune.
Enfin, les constructions bioclimatiques, et les bioénergies peuvent être prises en compte sur le territoire communal.

SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE

L'analyse environnementale du territoire communal a permis de mettre en évidence la présence de milieux naturels, relevant d'un intérêt écologique certains, ainsi qu'un certain nombre de risques à prendre en compte dans le cadre des projets urbains.

Constat :

Plusieurs secteurs sont concernés par des risques et des contraintes qui devront être traduits dans le PLU :

- Risques d'inondation importants liés à la présence de la vallée de la Selle et d'axes de ruissellement
- Sensibilité forte aux remontées de nappes dans le fond de vallée de la Selle,
- Risques liés à la présence de cavités dans le bourg,
- 8 sites BASIAS répartis dans la partie urbanisée.

La commune dispose d'une richesse naturelle et écologique certaine à préserver et valoriser dans le cadre du projet :

- Identification de la commune dans la Trame Verte et Bleue du SCoT du Cambrésis comme Cœur de Nature.
- 2 ZNIEFF présentent sur le territoire.
- La proximité du PNR de l'Avesnois.

ENJEUX

- Intégrer la prise en compte des risques naturels dans le contenu règlementaire du PLU afin de veiller à ce qu'ils soient intégrés aux réflexions menées sur les futurs projets urbains ;
- Veiller à la prise en compte de la thématique des risques industriels et pollutions, ainsi que les nuisances dans les projets urbains ;
- Intégrer la thématique de la gestion de l'eau par l'impulsion de réflexions sur des techniques alternatives et un cadre règlementaire dédié notamment : axes de ruissellements, risques d'inondation, remontées de nappe, …
- Intégrer et valoriser les enjeux de préservation du patrimoine écologique important dans le cadre du PLU.

B- ORGANISATION PAYSAGERE ET USAGES

La commune de Saint-Souplet comprend les bourgs de Saint-Souplet et d'Escaufourt. Les deux communes ont fusionné en 1973. Le village de Saint-Souplet s'inscrit le long de la vallée de la Selle, et celui d'Escaufourt se place en léger surplomb du côté l'ouest.
Les paysages de la commune sont variés et sont à la rencontre des paysages bocagers et des plateaux agricoles. Des prairies, soulignées par des haies bocagères, viennent se placer en périphérie des deux bourgs. Sur le reste du territoire, les vues se dégagent sur de vastes paysages agricoles, parfois ponctués de haies ou de parcelles boisées.
C'est un paysage de transition que nous révèle la commune de Saint-Souplet.

Image 7 : Vue aérienne de Saint-Souplet



Localisation de la commune de Saint-Souplet
Source : Géoportail.



Les paysages de Saint-Souplet : un lieu de rencontre entre les prairies bocagères et les plateaux agricoles, rythmés par les vallons

Image 6 : Paysages de Saint-Souplet

1- Inscription dans le grand paysage / Échelle régionale

Saint-Souplet est située à la limite entre le département du Nord et le département de l'Aisne. Elle est également au seuil du Parc naturel régional de l'Avesnois.

À l'échelle du grand paysage, Saint-Souplet fait partie de l'entité paysagère de la Basse Thiérache. Cette entité est à la rencontre de plusieurs grandes logiques paysagères. Au nord, de nombreux ruisseaux prennent source dans le massif forestier du Mormal, et creusent des vallons resserrés qui forment l'entité paysagère des ondulations hennuyères. Du côté ouest s'ouvrent des paysages agricoles, sur les plateaux Cambresiens, offrant des vues dégagées. À l'est, on bascule dans la Thiérache bocagère, avec des paysages plus fermés, rythmés par les prairies et les haies bocagères.

La Basse Thiérache se positionne à la rencontre de ces grands ensembles paysagers, et présente une alternance de vallées et de plaines agricoles. Le côté est présente une dominance de grandes cultures céréalières, avec une persistance de haies bocagères et de prairies en pourtour des villages. Plus on se dirige vers l'est, plus les paysages deviennent pleinement bocagers. On quitte également les grands massifs forestiers, pour découvrir des paysages boisés plus morcelés.

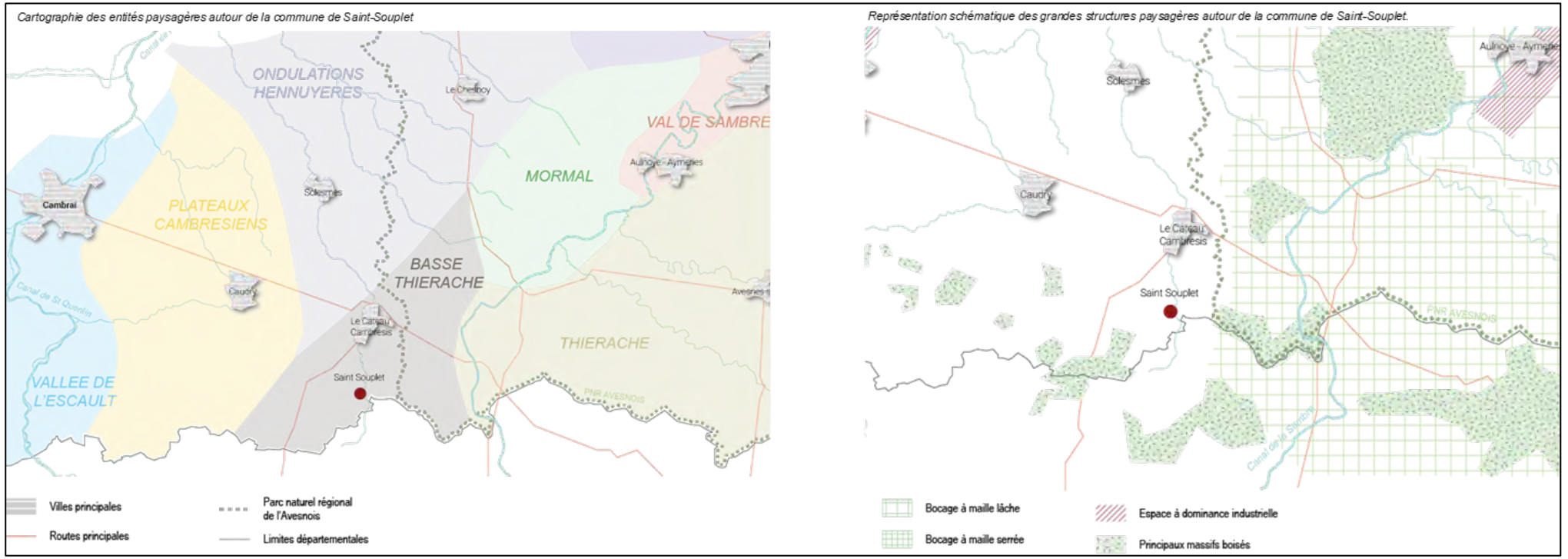
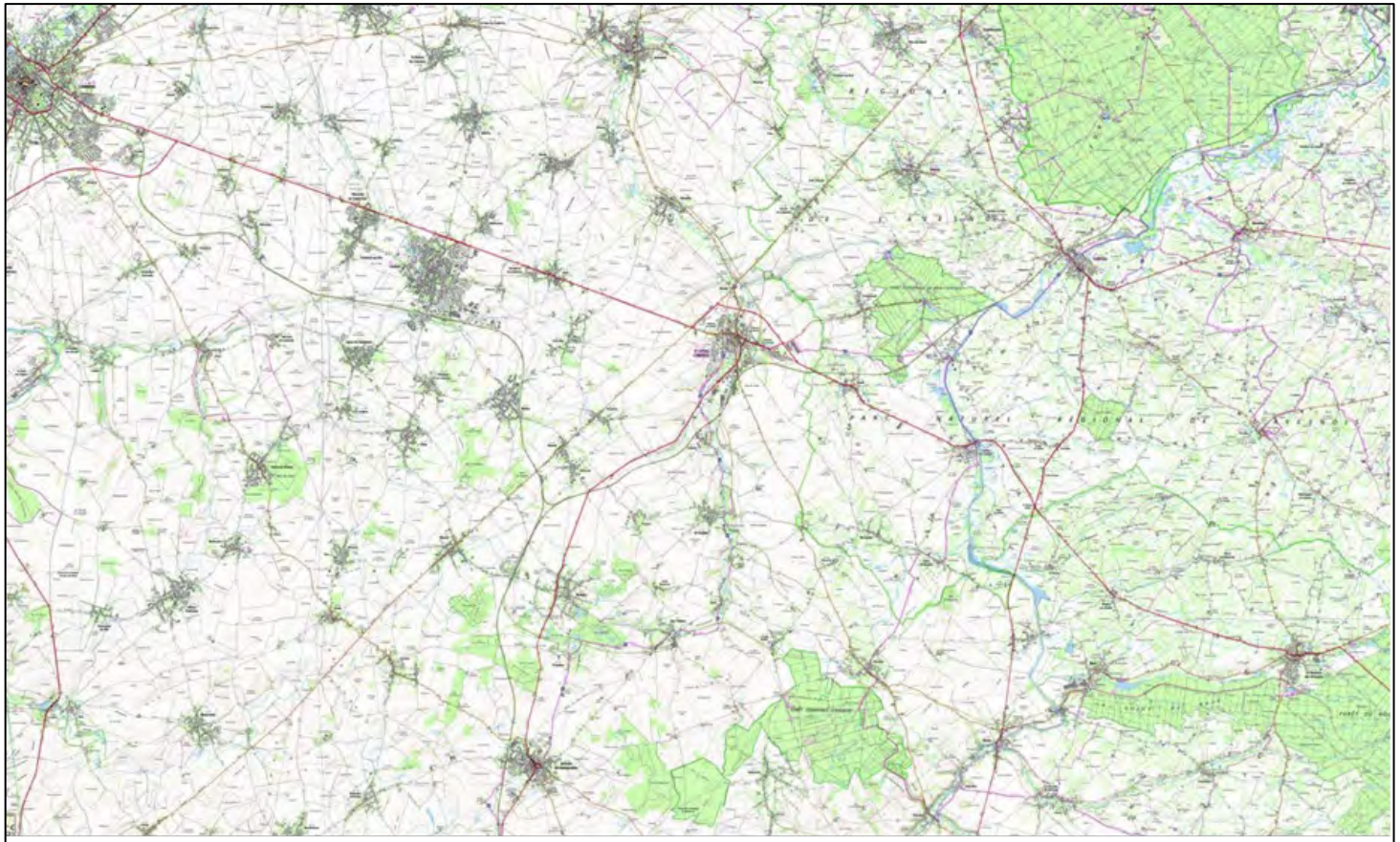


Figure 83 Cartographie des entités paysagères autour de la commune de Saint Souplet

2- Inscription dans le grand paysage

Figure 84 : Extrait de la carte topographique IGN



Extrait de la carte topographique IGN. Source : géoportail.

À une échelle plus rapprochée, plusieurs éléments viennent structurer les paysages autour de la commune de Saint-Souplet.

Saint-Souplet est entourée par la ville de Cateau Cambresis au nord, et se trouve à 30km de Cambrais. Les paysages sont ponctués de petits villages, qui se sont constitués de manière concentrique, contrairement aux paysages de la Thiérache à l'est, qui présentent des villages installés en longueur, en suivant le tracé des routes.

Saint-Souplet est desservie par de petites routes départementales. La départementale D21 longe la commune à l'ouest et rejoint le Cateau Cambresis. En parallèle se trouve le tracé rectiligne de la voie romaine, appelée Chaussée Brunhaut, qui poursuit son parcours vers le nord-est jusqu'en Belgique. Enfin, on trouve une ligne de chemin de fer reliant Creuil à Jeumont et qui contourne le Nord ouest de la commune.

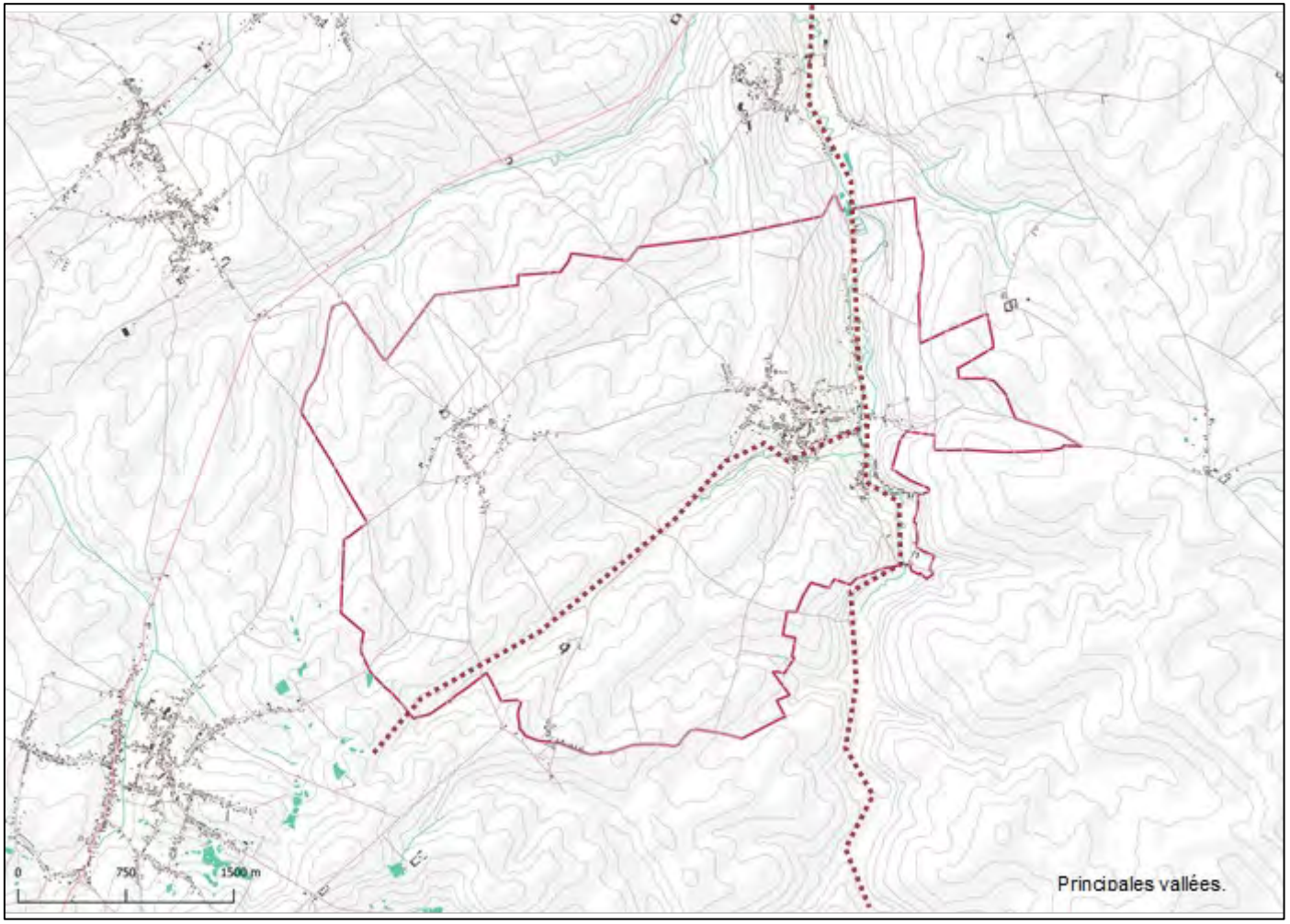
Saint-Souplet s'est construit contre la rivière de la Selle. Cette rivière prend source dans l'Aisne, dans la commune de Molain, avant de rentrer dans le département du Nord par Saint-Souplet. La Selle fait partie du bassin versant de l'Escaut, qu'elle rejoint au niveau de Valencienne. Du côté est, les paysages sont marqués par le passage de la rivière et du canal de la Sambre. On y retrouve des paysages plus humides, composés de nombreuses prairies, de mares et de petits ruisseaux.

Du côté ouest et du côté sud de Saint-Souplet, se trouvent des paysages agricoles ouverts, ponctués par quelques praires bocagères concentrées autour des villages, et des parcelles boisées de petite taille, éparpillées parmi les cultures céréalières.

3- Le paysage à l'échelle de la commune : le relief

Le relief de la commune de Saint-Souplet est très vallonné. Traversant la commune du nord au sud, la vallée de la Selle est une vallée assez profonde, où la rivière méandre. Cette vallée offre des paysages composés de prairies, de haies bocagères, et de bandes boisées qui suivent la rivière. Saint-Souplet est installée en hauteur du coteau ouest. Le village est alors construit en pente, ce qui lui donne une allure particulière, et crée un effet de surplomb, en ouvrant des vues sur les paysages de la vallée. De nombreuses vues se créent également depuis les hauteurs du village vers les toitures et les terrasses des habitations, leur conférant ainsi la dénomination de cinquième façade.

Figure 85 Relief au sein du périmètre communal de Saint Souplet



À l'est, une seconde vallée marque le paysage. Moins profonde, elle est alimentée par un ru intermittent, qui rejoint la Selle au nord du village de Saint-Souplet. Cette vallée souligne alors les limites du village. Au nord du ru, on trouve le lieu dit de « la Montagne Crapez ». Il s'agit d'un petit plateau, avec un point haut à 143m, formant un dénivelé de 30m par rapport au talweg.

Sur la partie ouest du territoire de la commune, au niveau du village d'Escaufourt, on retrouve de nombreux vallons clairement lisibles dans le paysage, et souvent soulignés par les haies bocagères.



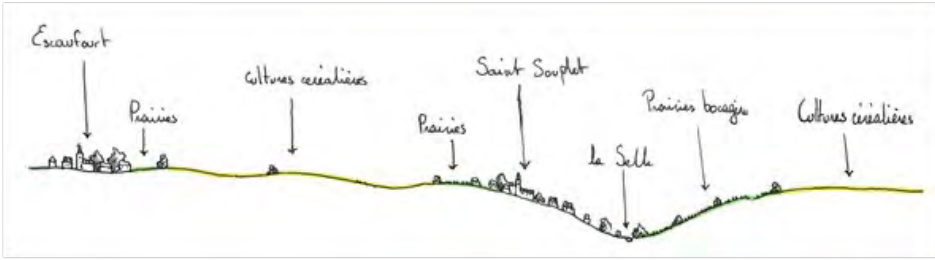
Le village est rythmé par le relief. Saint-Souplet s'est installée sur le coteau de la Selle, et des vues s'ouvrent régulièrement sur les hauteurs du village, ou sur la vallée de la Selle.



Les vallons créent des effets de surplomb : sur le coteau qui nous fait face, on peut voir un enchainement de haies bocagères, de prairies et de parcelles cultivées en céréales.



Les vallons animent le paysage : on peut voir le bois Proyart, des haies bocagères, et plusieurs éoliennes.



4- Le paysage à l'échelle de la commune : la perception de l'eau dans la commune

Image 8 Vue des vallons et coteau de la Selle à Saint Souplet

- **Les cours d'eau et leurs berges**

Sur la commune de Saint-Souplet coule la rivière de la Selle, du sud vers le nord. Elle rejoint la rivière de l'Escaut au niveau de Valencienne.
Elle crée de nombreux méandres pendant son trajet sur la commune de Saint-Souplet. Elle est accompagnée d'une ripisylve assez dense sur ses berges, qui représentent des réserves de biodiversités, de faune et de flore.
La rivière de la Selle anime le village de Saint-Souplet. De nombreuses vues s'ouvrent vers la rivière, le long des rues, et depuis les ponts. Le sentier de grande randonnée GR655 longe la Selle en la traversant plusieurs fois, et permet d'en découvrir ses paysages. Le long de la Selle, se trouve également un moulin, aujourd'hui abandonné, mais qui témoigne des anciennes activités liées à l'eau.
La commune étant très vallonnée, on retrouve de nombreux talwegs. Celui passant au nord du village de Saint-Souplet est alimenté par un ruisseau intermittent qui débute sa course au niveau du cimetière britannique. Depuis le village, il est clairement perceptible au vu de ses berges végétalisées.

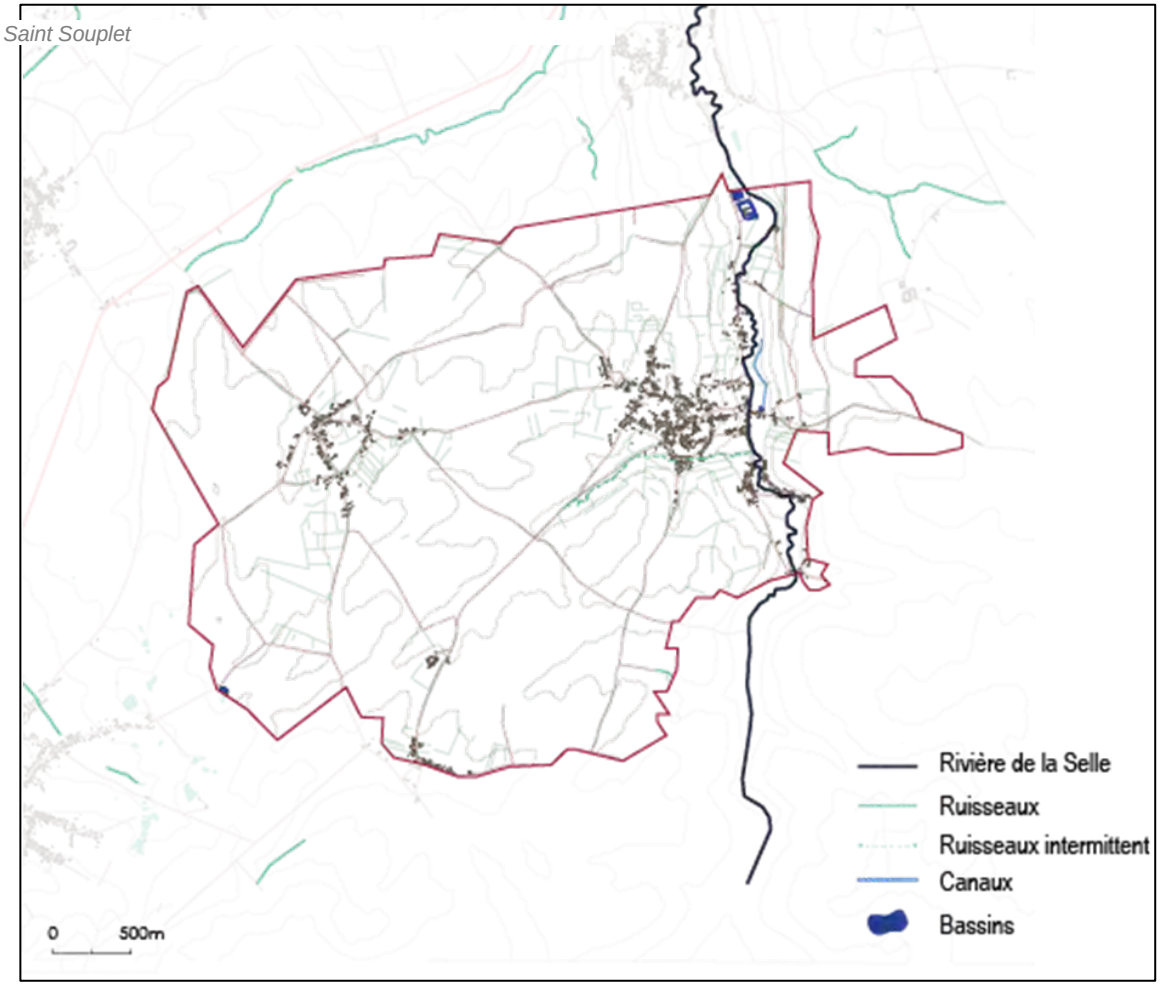


Figure 86 : Cours d'eau de la commune

Les autres talwegs sur la commune ne sont pas alimentés, mais ils acheminent l'eau jusqu'à la rivière de la Selle. En période de pluie, l'eau y ruisselle : ce sont alors des espaces qui vont être légèrement plus humides, mais qui peuvent subir des processus d'érosion. Il est alors nécessaire de maintenir des haies bocagères sur le territoire.
Au nord de la commune se trouve un grand bassin sur la rive droite de la Selle. C'est un bassin privé, utilisé pour la pêche, appelé étang de Saint Crépin. Il est aménagé et entretenu par la société piscicole du nord.





La présence de la Selle le long de la route et des bâtiments au niveau du bourg de Saint-Souplet





À gauche : une petite place enherbée, aménagée avec des bancs et une table de pique-nique, près de la Selle. À droite : l'étang de St Crépin, utilisé par les pécheurs.

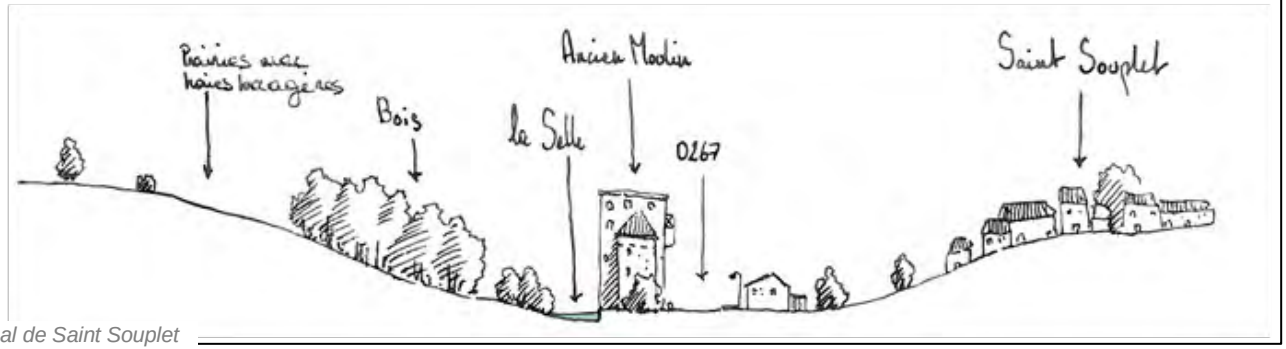


Image 9 Les perceptions de la présence de l'eau dans le paysage communal de Saint Souplet

- **Les zones humides**

La commune de Saint-Souplet vient se positionner au creux d'une vallée humide. La carte ci-dessous montre les zones à dominante humide, c'est-à-dire un ensemble de secteurs possédant de fortes probabilités de contenir des zones humides (data.gouv.fr). C'est alors une définition plus large qui inclut notamment les territoires se situant entre les zones humides définies par la loi sur l'eau.

À Saint-Souplet, les zones à dominante humides sont principalement constituées de prairies. Elles se calent le long de la Selle. Au vu du relief de la vallée en forme de V, ces espaces ne s'étendent pas, et reste concentrés en une bande peu large autour de la rivière. Les prairies humides sont des espaces enherbées dont le sol peut régulièrement se gorger d'eau. Ce sont des milieux fragiles, qui constituent d'importantes réserves de biodiversité, faunistique et floristique.

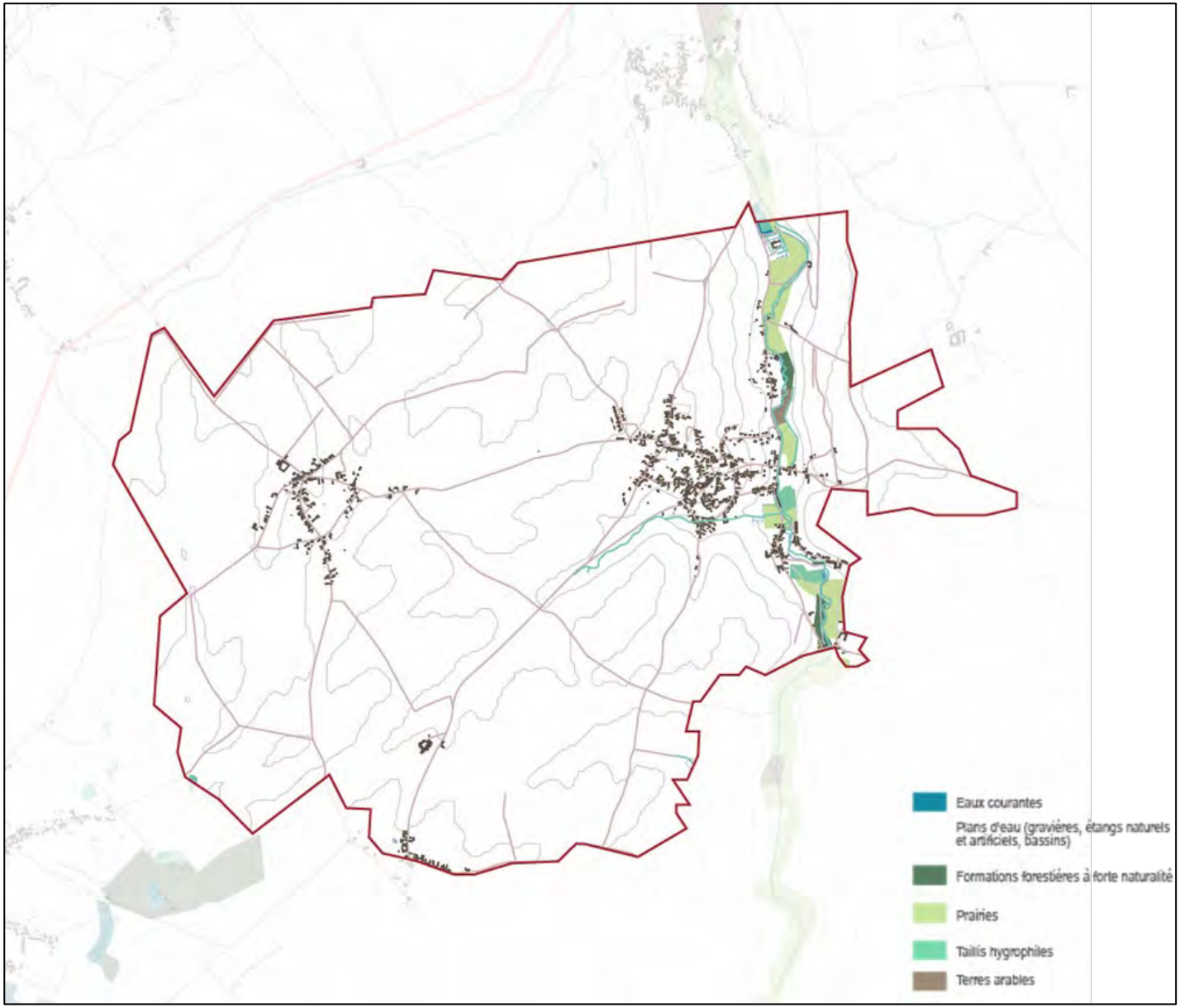


Figure 87 Localisation des zones humides sur le périmètre communal de Saint Souplet

Le long de la rivière s'installent également des parcelles boisées, situées aux entrées sud et nord du village. Ces petits bois sont potentiellement submersibles, et accueillent alors des essences appréciant ces conditions hydriques. Une autre formation boisée accompagne la rivière : la ripisylve. C'est une bande boisée épaisse qui forme, tout comme les parcelles boisées, des réserves de biodiversité, et des corridors pour la faune. Dans le paysage, ils proposent des verticalités et des couleurs variées selon les saisons, qui viennent rythmer la promenade le long de la rue de la Fabrique et de la rue de Saint Crépin.



Les différents paysages des zones à dominante humide : des parcelles boisées, des prairies humides, la rivière et sa ripisylve.





À gauche : la rivière de la Selle le long de la route de saint Crépin. À droite : une praire humide le long de la Selle.

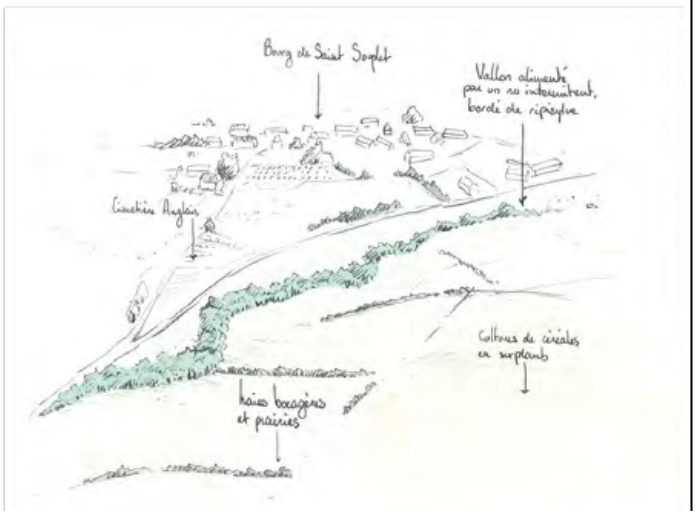


Image 10 Paysages le long de la rivière de la Selle à Saint Souplet

5- Le paysage à l'échelle de la commune : identité végétale et paysagère de la commune

Trois grandes logiques végétales caractérisent les paysages de la commune.

Recouvrant la plus grande partie du territoire de Saint-Souplet, on trouve de grandes parcelles agricoles cultivées principalement en céréales. Sur ces parcelles, se trouvent régulièrement de longues haies, qui le plus souvent viennent délimiter les parcelles au niveau des routes.

En pourtour des villages, la typologie mute et bascule sur des paysages plus fermés, composés de prairies et de haies bocagères.

Enfin, un paysage plus boisé s'inscrit au sud de la commune, avec le bois du Proyart.

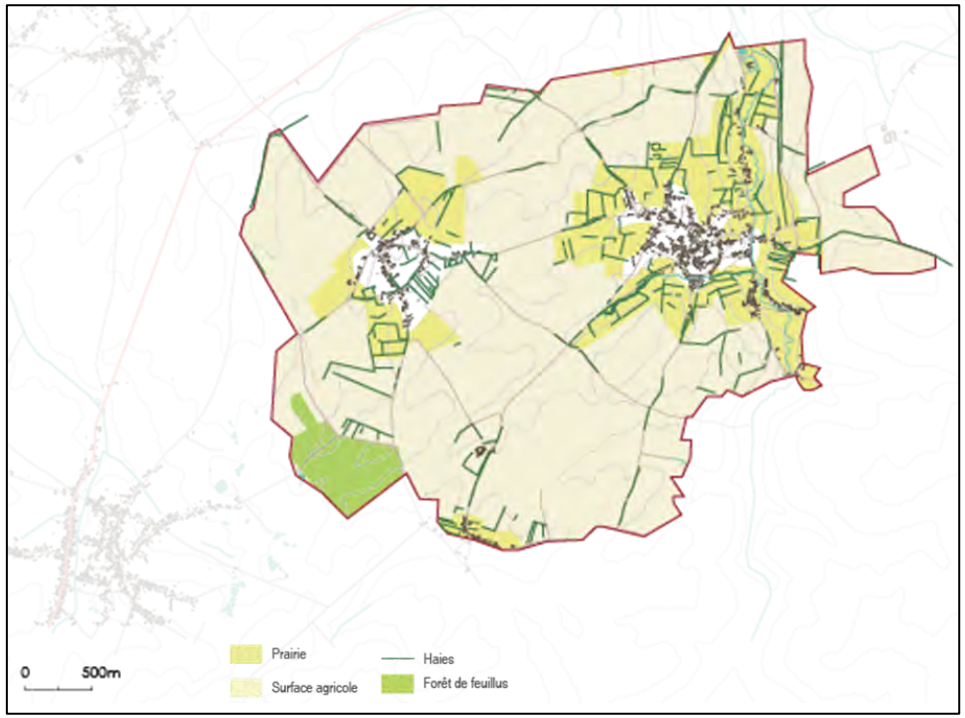


Figure 88 L'identité végétale à Saint Souplet



Les étendues des cultures céréalières. Parmis ces paysages très horizontaux, les quelques haies bocagères se remarquent.



Les paysages de prairies et leurs haies bocagères, concentrés autour des bourgs d'Escaufourt et de Saint-Souplet, et le long de la Selle





La forêt de Proyart, visible depuis les prairies et les cultures céréalières.

Image 11 : Entités paysagère de Saint-Souplet (prairies, haie et cultures)

- **Les espaces agricoles**

Les espaces agricoles occupent la plus grande surface du territoire de la commune. Les parcelles sont assez grandes, et offrent des paysages ouverts. Elles sont parfois encadrées par des haies bocagères.

Sur le territoire de la commune, la majeure partie des champs sont cultivés en céréales. Quelques cultures industrielles comme de betterave à sucre sont également présentes.

Dans les années 50, de nombreux vergers étaient présents, ces derniers ont aujourd'hui tous disparu. En lisière de village se trouvent quelques vestiges de vergers, avec quelques pommiers seulement, qui témoignent de ces anciennes cultures.

La commune de Saint-Souplet possède alors des paysages de vallons céréaliers, qui dégagent des vues vers le paysage lointain. Les haies

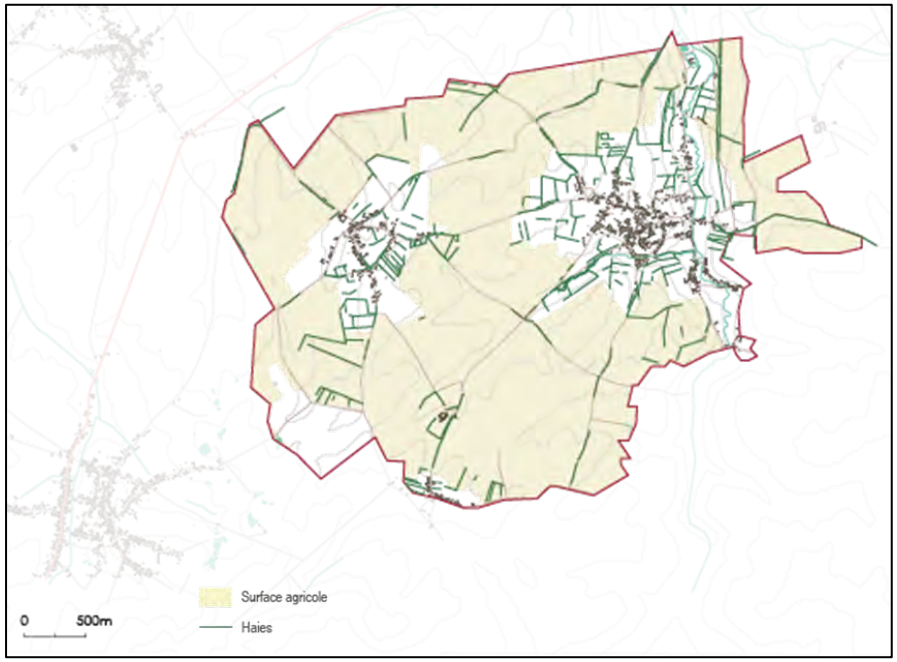


Figure 89 Les surfaces agricole du paysage de Saint Souplet





Ci-dessus, on peut voir deux types de parcelles agricoles. Avec la présence de haies bocagères, les champs sont encadrés, et les vues plus fermées. Dans le cas de champs sans haie bocagère, la vue est dégagée, et permet de voir les paysages lointains.



Les champs céréaliers ouverts permettent de dégager la vue sur les villages et leurs mailles de haies bocagères. Les clochers deviennent bien visibles et se présentent comme des points de repère.



Parfois, au plus près des bourgs, on peut encore voir quelques vergers qui rappellent les cultures passées.

Image 12 Paysages et vues sur les espaces agricoles à Saint Souplet

bocagères, et les villages, souvent identifiés par leur clocher, forment des points repères dans le paysage.

- **Les prairies**

Les prairies sont concentrées en pourtour des bourgs de Saint-Souplet et d'Escaufourt, et du lieu-dit de la Haie Menneresse. Elles suivent également le fond de la vallée de la Selle. Ce sont des parcelles de petite taille, qui sont encadrées par un maillage de haies bocagères. Les prairies de Saint-Souplet et d'Escaufourt sont utilisées en majorité pour l'élevage bovin.

Sur le territoire de la commune, se trouvent également de petites fermes isolées, qui elles aussi sont entourées de quelques prairies, comme la ferme d'Imberfayt. Les prairies et leurs haies participent pleinement à l'identité de Saint-Souplet. Elles encadrent les communes dans le paysage : à l'approche des entrées de bourgs, apparaît parmi les cultures céréalières une couronne de prairies

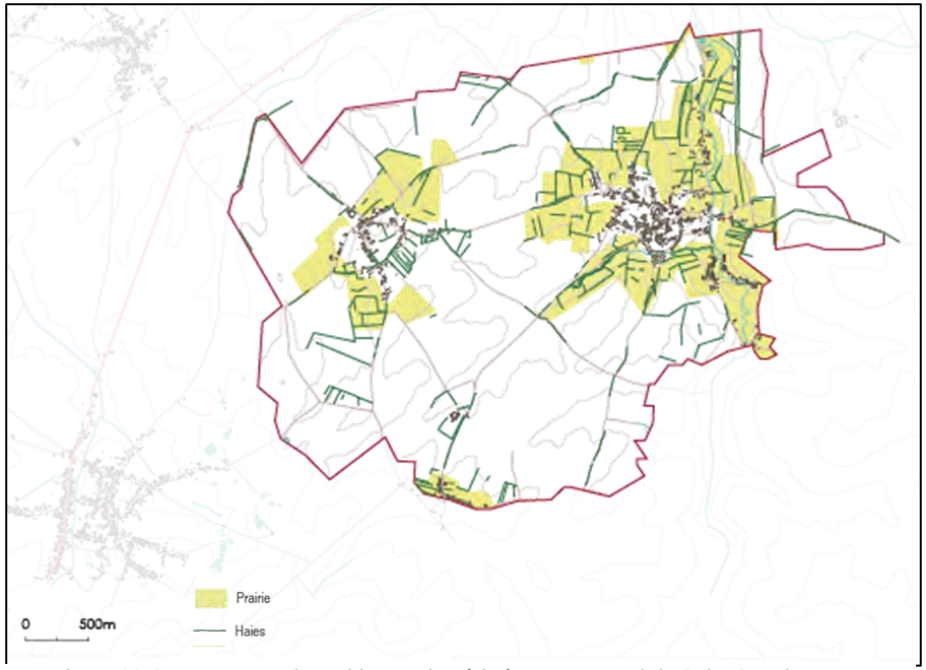


Figure 90 Composantes de prairies sur le périmètre communal de Saint Souplet





Les prairies prennent différents visages : en haut, une prairie vaste, du côté d'Escaufourt. En dessous, une prairie plus petite, entourée de végétation dense, se trouvant en bordure de la rivière de la Selle.



Un autre motif dans le paysage : les fermes à cour carrée, entourées par quelques petites prairies serties de haies bocagères.

Image 13 : Vues et perspectives sur les prairies à Saint Souplet

accompagnées de leurs haies bocagères. Les prairies délimitent les bourgs et les parent d'une véritable lisière qui se repère facilement depuis les environs.

- **Les haies bocagères**

Les haies bocagères soulignent le parcellaire des prairies. Elles se concentrent près des bourgs de Saint-Souplet, d'Escaufourt et du hameau de la Haie Menneresse. Elles se retrouvent également parmi les cultures céréalières, mais elles sont moins nombreuses. Elles se placent le long des routes et des chemins ruraux.

Les haies sont taillées de différentes manières : des haies laissées « libres », et des haies régulièrement taillées en forme de murets droits. Elles sont composées d'arbustes ou d'arbres, créant des hauteurs différentes.

Dans les paysages de Saint-Souplet, les haies viennent souligner les nombreux vallons, et créent des rythmes dans le paysage. Elles viennent également animer les entrées des villages et leur apportent un caractère bien particulier.

Les haies bocagères assurent deux rôles essentiels. Premièrement, elles permettent de limiter l'érosion hydrique des sols en captant et stoppant le ruissellement des eaux de pluie, ce qui prend toute son importance à Saint-Souplet, au vu du relief vallonné. Elles limitent également l'érosion éolienne des sols grâce à leur action brise-vent. Deuxièmement, les haies bocagères forment de véritables corridors écologiques, qui permettent d'abriter et d'assurer la bonne circulation de la faune.

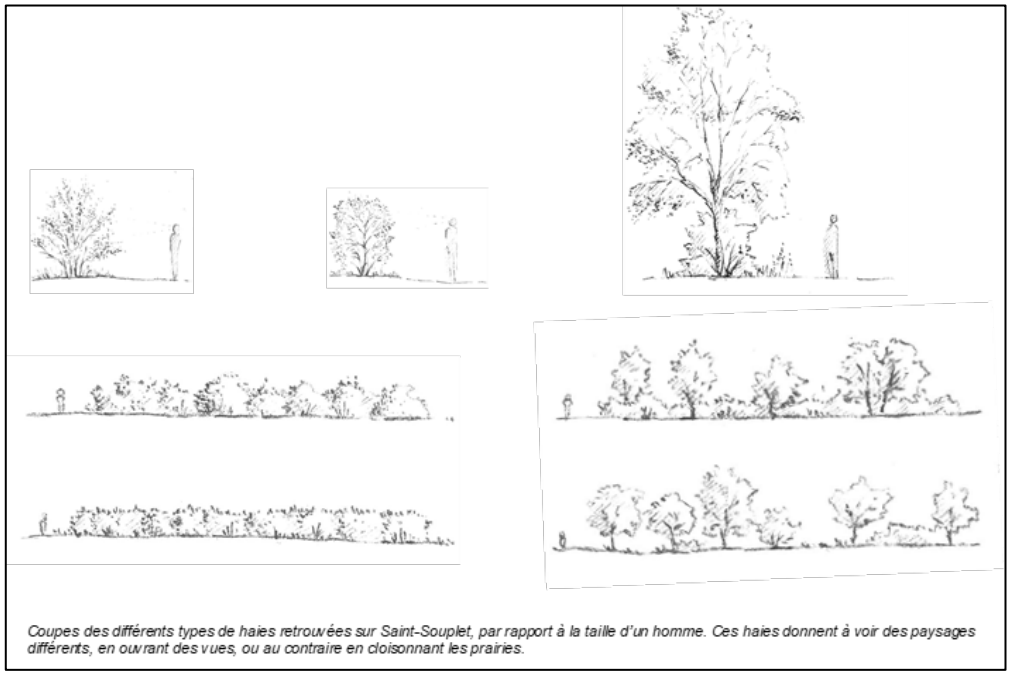


Figure 91 : Différents types de haies



Une haie bocagère basse, avec un arbre isolé. Elle encadre la prairie, et laisse voir le paysage vallonné.



Sur une prairie, on peut voir quelques vestiges d'une haie bocagère.





À gauche : les haies près du bois de Proyart depuis la ferme d'Imberfayt . Loin du village, elles sont moins resserrées et laissent voir les paysages alentour. À droite : les haies près du village sont plus rapprochées, et ferment le paysage.





À gauche : les haies bocagères se placent souvent près des routes et des chemins ruraux. À droite : les haies bocagères viennent se caler au plus près des entrées de ville.

Image 14 Paysages du réseau de haies bocagères à Saint Souplet

- **Les espaces boisés.**

La commune de Saint-Souplet contient une surface boisée au sud de son territoire : le bois de Proyart. Ce bois est cultivé en majorité en feuillus, et sur une plus petite partie en peuplier, du côté nord-ouest du bois. À l'intérieur du bois, des vues s'ouvrent sur les paysages alentour.

Entouré par de grands champs céréaliers ouverts, le bois est facilement repérable dans le paysage de Saint-Souplet, et devient un point de repère dans le paysage.

Le bois de Proyart se place en continuité d'une série de petites parcelles de bois localisés au sud de la commune, notamment autour du village de Busigny.

Une seconde parcelle boisée se situe le long de la rivière de la Selle, à la sortie du village au nord. Elle est visible depuis la rue de Sain Crépin.

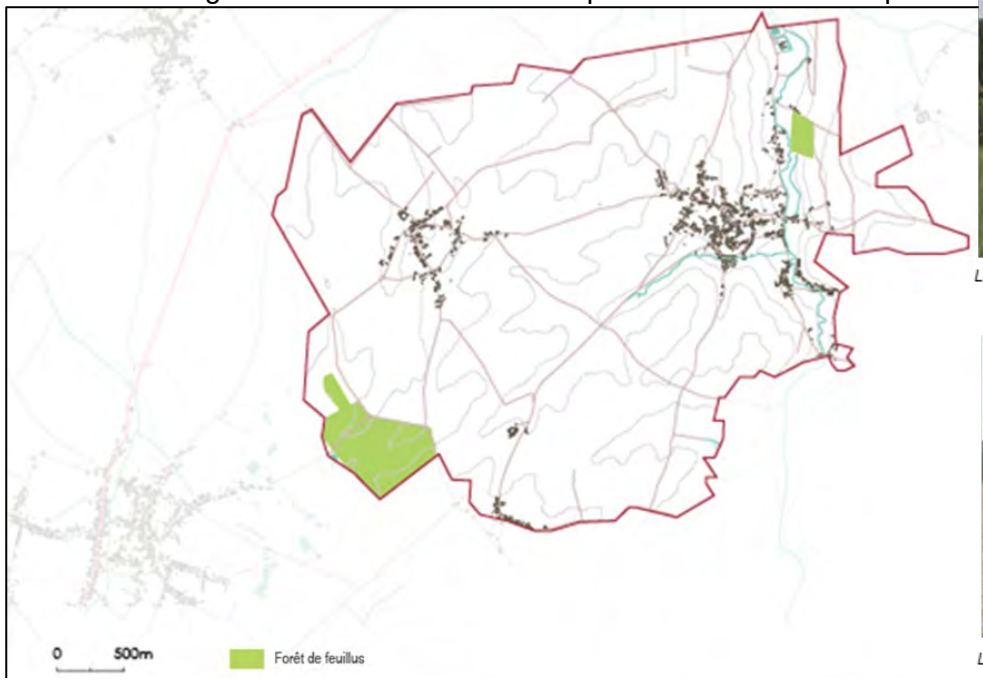


Figure 92 Les espaces boisées sur le périmètre communal de Saint Souplet



Les ambiances de la forêt de Proyart. Des vues s'ouvrent vers les paysages extérieurs, la forêt est dense et composée d'une majorité de feuillus. Des sentiers permettent de s'y promener.



La forêt de Proyart vue depuis les limites du bourg d'Escaufourt



La forêt de Proyart vue depuis la ferme d'Imberfayt

Image 15 : Les différents espaces boisés

- **Urbanisme végétal : accompagnement urbain**

Dans la commune de Saint-Souplet, se trouvent différents arrangements végétaux qui viennent accompagner les espaces urbains. Il est possible de les décrire selon différentes catégories.

- Les arbres d'alignement :
Dans le bourg de Saint-Souplet et d'Escaufourt, des arbres d'alignement accompagnent les routes, et encadrent les places. Ils se retrouvent ainsi autour des églises et des chapelles. En milieu urbain, ce sont des arbres taillés, parfois en rideau comme à proximité de l'église d'Escaufourt, ou en boule comme les érables de la place de l'église à Saint-Souplet.
Il est relevé également des arbres d'alignement qui ne sont pas taillés. C'est le cas des alignements de peupliers à Saint-Souplet, qui s'imposent comme de véritables points de repère dans le village, et depuis les environs. Un grand linéaire d'arbres vient délimiter le domaine se situant en plein cœur du bourg d'Escaufourt. Ces rangées d'arbres se retrouvent sur la rue Paul Jongbloed, et sur la quasi-totalité de la rue Gallet. C'est une masse végétale dense, qui est très remarquable dans le paysage urbain du bourg.



Image 16 Paysages urbain végétalisés de la commune de Saint Souplet

- Les arrangements végétaux autour des lieux de mémoire.

Sur le territoire de Saint-Souplet, autant à l'intérieur des bourgs, que parmi les parcelles agricoles, se retrouvent des lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Ce sont des lieux très fleuris et entretenus, hautement symboliques, et qui se retrouvent régulièrement dans les communes alentour.

- Les arbres isolés.

Sur les routes et le long des chemins ruraux, les arbres isolés se distinguent parmi les prairies et les champs de céréales. Ce sont des arbres remarquables par leur taille et leur port. Ils créent des motifs intéressants dans le paysage, en apportant de la verticalité, de la couleur, et un point de repère. Ils animent également l'intérieur des villages quand ils sont placés le long des rues ou sur les places.



Image 17 : Arbres isolés

- Les haies horticoles.

Les haies horticoles longent les rues, tout en marquant les limites des propriétés, ou d'une place. Elles sont soit composées de plusieurs essences d'arbustes qui offrent plusieurs coloris, soit d'une seule espèce. Elles peuvent être taillées de manière géométrique ou laissées libres, ce qui participe à créer des paysages différents dans les bourgs.



Image 18 Eléments remarquables du paysages à Saint Souplet

6- Évolution du paysage

Les trois cartes ci-dessous nous présentent l'évolution de la commune de Saint-Souplet depuis le 19e siècle. Il est noté tout d'abord sur la carte de l'état-major et sur la carte IGN des années 1950 que les bourgs de Saint-Souplet et d'Escaufourt étaient séparés en deux communes. La commune d'Escaufourt se trouvait dans le département de l'Aisne. C'est en 1973 que les deux communes ont fusionné.

De manière générale il n'y a que peu d'évolution au niveau bâti. Du côté de Saint-Souplet, le changement le plus remarquable est la création d'une industrie, en bord de Selle, le long de la route de la Fabrique. Cette industrie, composée de grands hangars, devait être un élément marquant dans le paysage. Aujourd'hui, elle a été remplacée par la plantation d'un petit bois. Entre la carte des années 1950 et celle d'aujourd'hui, la surface bâtie semble s'être légèrement densifiée, et quelques bâtiments se sont construits en bordure du village de Saint-Souplet, notamment des bâtiments agricoles.

Les changements les plus importants ont touché le paysage végétal. Entre le 19e siècle et aujourd'hui, on remarque ainsi que le bois de Froyart n'existait pas. La forêt de l'Hermitage, au niveau de Busigny, était quant à elle bien plus importante. Elle a été en partie déboisée, et celle de Froyart a été plantée. Depuis les années 50, elle semble avoir peu évolué.

Les espaces agricoles ont subi beaucoup de modifications. Sur la carte de l'état-major, les zones en aplats verts représentent les vergers situés en bordure de commune et le long de la Selle. Ces emprises se retrouvent encore sur la carte des années 1950, avec un tracé de haies bocagères au maillage serré. Sur la carte actuelle, il est identifié que les haies se sont affinées, mais qu'elles sont toujours concentrées autour des bourgs.

Du côté des parcelles agricoles, les photos aériennes nous permettent d'observer un remaniement du parcellaire à partir des années 80. Les champs se regroupent pour former des parcelles plus vastes, et qui vont créer des paysages plus ouverts.

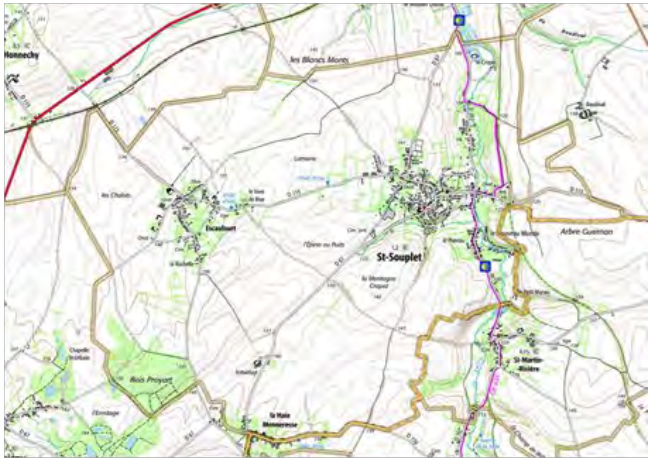
Image 19 Extrait de cartographies du périmètre communal selon différentes époques



Extrait de la carte de l'état-major 1820-1866 (source : géoportail). Les communes de Saint-Souplet et d'Escaufourt sont séparées. Ont peut lire les espaces cultivées en vergers en lisière des communes, ainsi que tout au long de la vallée de la Selle.



Extrait de la carte IGN de 1950 (source : géoportail). Le bois de Froyart a été planté. On note la disparition d'un bâtiment à Escaufourt, et la construction d'une industrie le long de la vallée de la Selle.



Extrait de la carte IGN actuelle (source : géoportail). Quelques nouveaux bâtiments se sont construits en périphérie de Saint-Souplet, et à l'intérieur du bourg. L'usine dans la vallée de la Selle a également disparu.

À l'échelle des bourgs, plusieurs changements dans le paysage peuvent être observés. À Escaufourt, on remarque peu d'évolution au niveau de l'emprise du bâti, contrairement à Saint-Souplet. Il est noté ainsi plusieurs constructions dans les années 70 en lisière de Saint-Souplet. Mais majoritairement le territoire tend à une densification du nombre d'habitations au sein de la trame urbaine préexistante. Il est observé ce phénomène sur les photographies de 1981, 2000 et 2015. Il est également observé la déconstruction progressive de l'industrie de la rue de la fabrique, de 1971 à 1981, puis la plantation d'un boisement sur le terrain, qui a changé radicalement les paysages au nord de Saint-Souplet, dans le lieu-dit du Nouveau Monde.

Sur les bourgs d'Escaufourt et de Saint-Souplet, les paysages végétaux ont subi beaucoup de modifications. Dans les deux cas, il est mis en évidence la disparition de la couronne de vergers autour des bourgs. Sur les photographies des années 1980, tous les vergers ont été arrachés. Les parcelles se sont regroupées, et l'élevage bovin s'est rapidement installé : c'est un virage des pratiques agricoles, mais également une modification importante des paysages. Il est noté sur les bourgs d'Escaufourt et de Saint-Souplet que les haies qui ont été conservées ont densifiés leurs volumes. Il est supposé que les haies sont moins taillées aujourd'hui que dans les années 1950, et que les arbres et arbustes ont pu pousser librement, ce qui a dû refermer les paysages autour des bourgs.



Cartes postales anciennes montrant les activités près de l'eau. À gauche : le moulin au niveau de la rue de la Fabrique. À droite : le lieu dit « le Nouveau Monde », avec l'industrie camouflée par une haie de peupliers. Cette industrie a aujourd'hui disparu.

Image 20 Cartes postales anciennes de Saint Souplet



Extraits de photographies aériennes d'Escaufourt. (source : géoportail).



Extraits de photographies aériennes de Saint-Souplet. (source : géoportail).

Image 21 Vues aériennes des évolutions du paysage à Saint Souplet

7- Identité paysagère à l'échelle de la commune : perception de la commune

Les paysages de Saint Souplet offrent une diversité de typologie végétale.

Les emprises de cultures offrent de grandes ouvertures et panoramas sur le grand paysage. Ces vues sont parfois entrecoupées de bandes de haies qui permettent de mettre en exergue la topographie vallonnée de ces emprises agricoles.

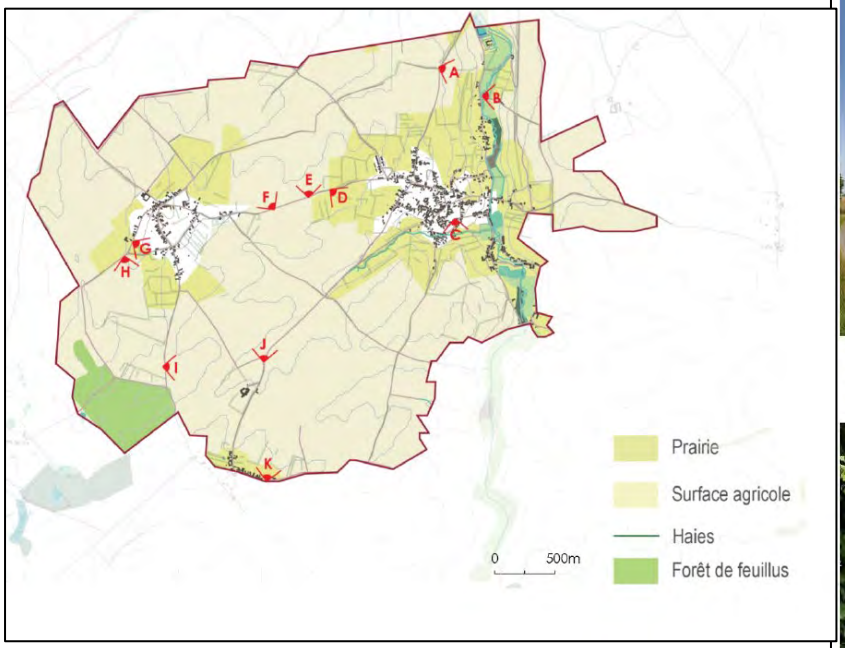
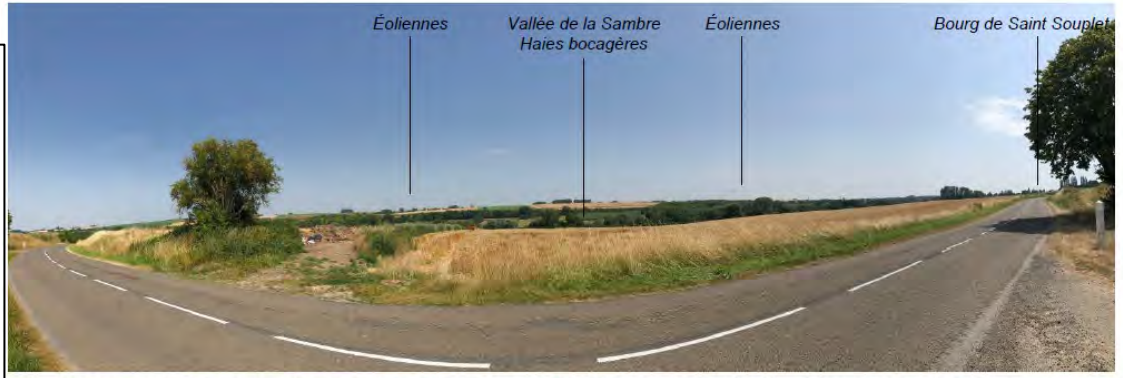


Figure 93 Perspectives paysagères de Saint Souplet

Des projets éoliens sont actuellement en réflexion sur le territoire de la commune et dans ses environs. Les panoramas sur les cultures, les prairies bocagères, la vallée de la Sambre, et les bourgs sont à conserver. L'implantation de l'éolien doit se faire selon le respect des cônes de vues, et des différents motifs paysagers.

Les bourgs et plus particulièrement leurs pourtours présentent de nombreuses prairies définies par des haies bocagères. Les paysages perçus sont plus circonscrits et offrent un paysage de proximité, riche et varié. Ces couronnes végétales viennent accompagner les bourgs et participent à la définition de leurs identités.



A. – Vue panoramique depuis le plateau agricole vers le plateau agricole de Gresvres-le-Chapitre. Des éoliennes et des boqueteaux viennent marquer l'horizon. Au centre la vallée de la Selle est perceptible ainsi que ses nombreuses haies bocagères. À droite le bourg de Saint Souplet.



B. – Perception de la vallée de la Selle. Paysage humide structuré par les haies bocagères



C. – Panorama depuis les hauteurs du centre bourg de Saint Souplet vers le grand paysage. Au premier plan la végétation des emprises privatives, au second plan les plaines agricoles parsemées d'éoliennes.

Image 22 : Panorama des paysages de St-Souplet



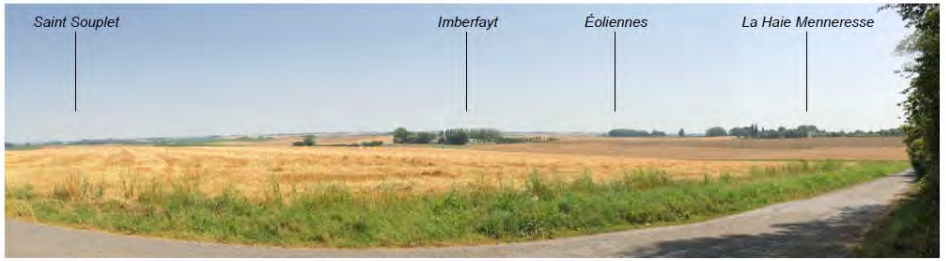
D. – Panoramique et ouverture visuelle sur les plaines agricoles. Au premier plan des arbustes, vestiges d'anciennes pratiques bocagères. Au second plan les contours arborés de Saint Martin Rivière et ses éoliennes. À l'horizon, la masse boisée de la forêt d'Andigny.



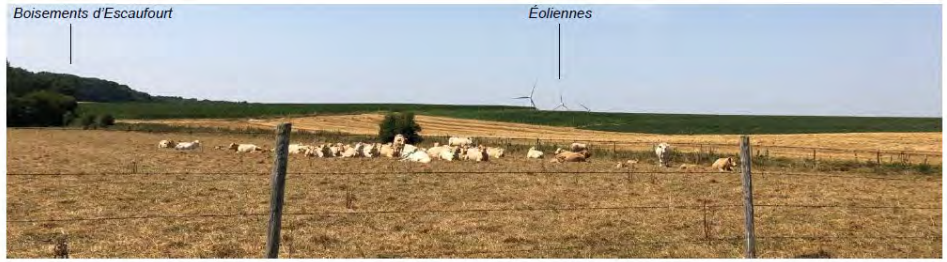
H. – Plaine agricole fragmentée de haies bocagères matures. Au second plan, le Bois Proyart



E. – Ouverture vers les plaines agricoles. Au second plan les linéaires de haies présentes sur le lieu dit « Les Blancs Monts ». En arrière plan le village de Reumont



I. - Plaine agricole. Au second plan les hameaux de Imberfayt, la Haie Menneresse et Saint Souplet. En arrière plan des éoliennes au-delà de la vallée de la Selle



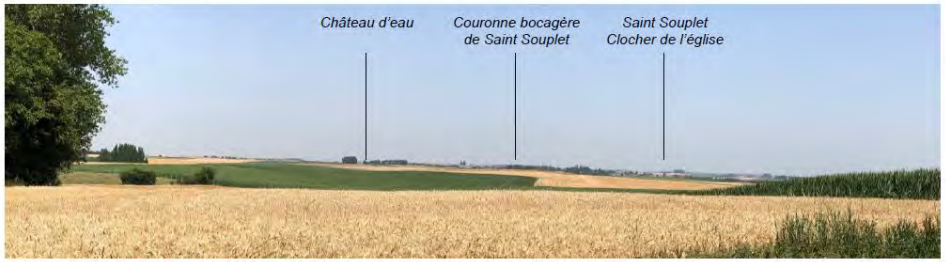
F. – Pâtures vallonnées. À gauche, les contreforts boisés d'Escaufourt, en arrière-plan, des éoliennes derrière le vallon.



J. – Plaines agricoles vallonnées du centre de la commune



G. – Pâtures bocagères au sud d'Escaufourt. À droite, le bois Proyart.



K. – Plaine agricole depuis la limite communale sud.

Image 23 : Panorama des paysages St-Souplet 2

8- Les entrées de ville.

Les entrées sur les villages de Saint-Souplet et d'Escaufourt sont nombreuses et témoignent des paysages variés de la commune. Six entrées principales permettent d'arriver au village de Saint-Souplet.
Deux d'entre elles longent la vallée de la Selle. Au Nord, en arrivant depuis la commune de Saint-Benin, la rue de Saint-Crépin suit le cours de la rivière, accompagnée par plusieurs petites prairies humides installées sur les flancs de la vallée (1). Une végétation basse révèle discrètement le tracé de la rivière. Avant d'arriver sur le village, des habitations sont dispersées le long de la route, puis deviennent de plus en plus resserrées à partir de la Rue des Juifs. L'arrivée au centre du village s'annonce alors, avec les bords de la Selle qui deviennent plus aménagés, avec une vue sur l'ancien moulin.
Au Sud, l'arrivée à Saint-Souplet se fait par la rue de la Fabrique (2), au fond de la vallée de la Selle. Avant d'arriver au centre de Saint-Souplet, la route passe par le lieu-dit « le Nouveau Monde », où un bâtiment d'usine est encore visible. Les habitations sont assez resserrées et la rivière s'écoule à l'arrière des jardins, ce qui la rend pratiquement invisible. Entre le « Nouveau Monde » et le centre de Saint-Souplet, des prairies viennent offrir un temps de respiration intéressant avec des vues sur le clocher de l'église.
Les autres entrées vers Saint-Souplet traversent les plateaux agricoles avant de rencontrer les prairies qui bordent le village, et de descendre dans le centre. Chacune offre une particularité paysagère. À l'est (3), par la rue de l'arbre à Guise, nous passons sous le pont de l'ancienne voie ferrée, avant de traverser la rivière de la Selle pour rejoindre Saint-Souplet. Au nord, l'arrivée par la rue du Cateau (4) en léger surplomb, offre des vues dégagées sur les champs céréaliers, jusqu'aux prairies bocagères de la vallée de la Selle.

Au sud-ouest, l'entrée sur Saint-Souplet se fait en passant devant le cimetière britannique. Deux routes sont possibles : la rue de la Chapelle Saint-Roch, et la rue de la Haie Menneresse.

Par la rue de la Chapelle Saint Roch (5), l'arrivée au village se fait en hauteur de plateau, et permet de descendre progressivement jusqu'au cœur de Saint-Souplet. Le cimetière britannique, le cimetière du village, et la chapelle Saint-Roch marquent cette entrée de ville. Le cimetière du village, entouré d'une barrière en béton assez imposante, se remarque nettement dans le paysage.
Le long de la rue de la Haie Menneresse, c'est un ruisseau affluant de la Selle qui caractérise l'entrée sur Saint-Souplet par la ripisylve qui l'accompagne, et les légers méandres qu'il réalise.

Pour accéder à Escaufourt, les trois entrées principales traversent de grands champs céréaliers ouverts qui mettent en valeur la fine couronne de prairies qui entoure le bourg (6). Les haies, les arbres d'alignement, et les petits massifs boisés annoncent dans le grand paysage la présence du bourg.

La rue Le Vent de Bise relie Saint-Souplet à Escaufourt (7). À l'approche d'Escaufourt, un château d'eau signale l'entrée du bourg, ainsi que quelques habitations en brique et une végétation arborée assez dense.
En allant vers Saint-Souplet, ce sont deux grands bâtiments d'élevage et de stockage agricole qui marquent l'entrée sur Saint-Souplet. Peu de végétation les accompagne, ce qui les rend très visibles dans le paysage. Des prairies bocagères, avec des haies encore entretenues, viennent animer l'entrée de ville en se positionnant au plus près des habitations.

Sur la commune de Saint Souplet, les entrées de ville reflètent alors la grande diversité de paysages. Le relief met en scène l'arrivée sur la commune par un jeu de transition entre plateaux et vallée, et les prairies bocagères viennent souligner les contours des villages.

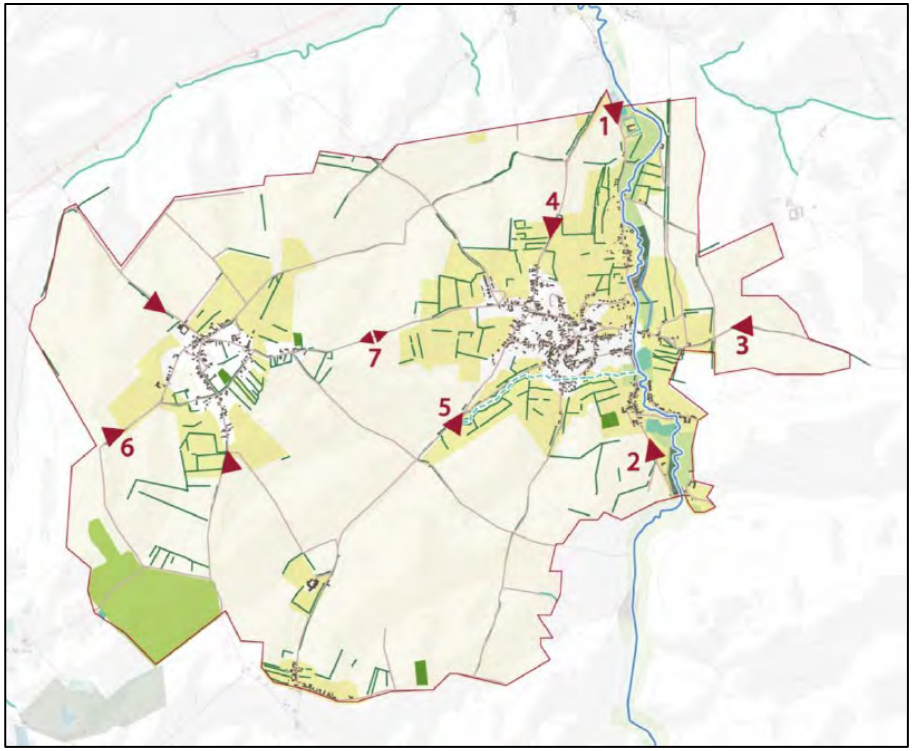
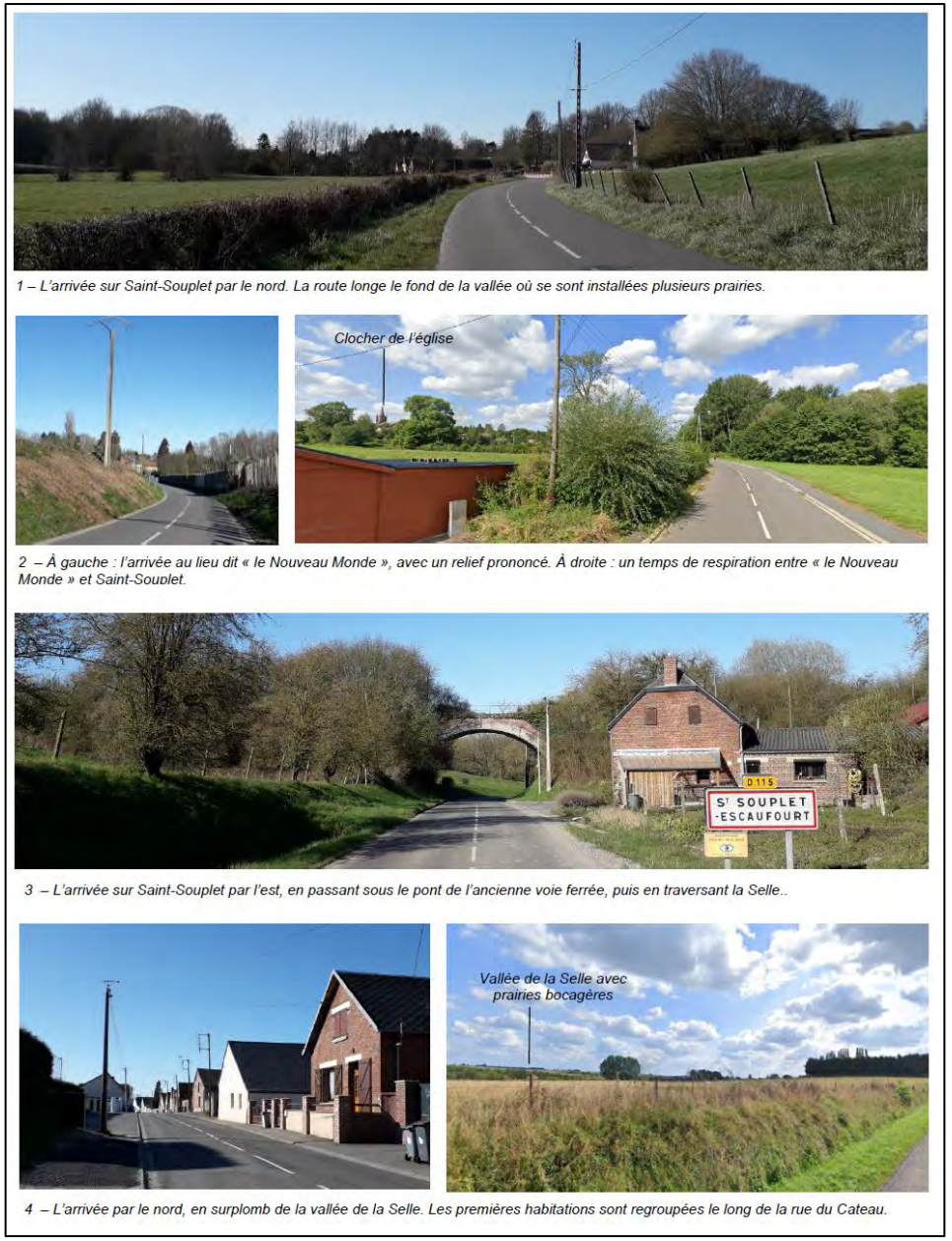


Figure 95 Les entrées de ville de la commune de Saint Souplet



1 – L'arrivée sur Saint-Souplet par le nord. La route longe le fond de la vallée où se sont installées plusieurs prairies.

2 – À gauche : l'arrivée au lieu dit « le Nouveau Monde », avec un relief prononcé. À droite : un temps de respiration entre « le Nouveau Monde » et Saint-Souplet.

3 – L'arrivée sur Saint-Souplet par l'est, en passant sous le pont de l'ancienne voie ferrée, puis en traversant la Selle..

4 – L'arrivée par le nord, en surplomb de la vallée de la Selle. Les premières habitations sont regroupées le long de la rue du Cateau.

Image 24 : Entrées de ville St-Souplet



5 – Rue de la Chapelle Saint-Roch, avec l'arrivée sur le cimetière du village.

5 – Rue de la Haie Menneresse, avec un relief prononcé, et une vue sur le ruisseau intermittent, qui se jette dans la Selle.

6 – L'arrivée sur le bourg d'Escaufourt par l'ouest. Les hauts arbres d'alignement, et les petits massifs boisés se remarquent parmi les champs céréaliers.

7 – La rue Le Vent de Bise en direction de Saint-Souplet : un large bâtiment agricole se dévoile, face à des prairies et des haies bocagères

7 – La rue Le Vent de Bise en direction d'Escaufourt : de petits bâtiments en brique, entourée de végétation dense, et le château d'eau comme point de repère.

Image 25 Les entrées de ville (2) de Saint Souplet

9- Contexte forestier

Les formations végétales naturelles à Saint-Souplet sont parsemées sur l'ensemble du territoire communal. Une concentration en limite Sud-Ouest du périmètre communale correspondant au bois de XXX se distingue par l'épaisseur de boisements identifiée.

Ce bois se compose principalement de feuillus et de chênes. Mais, il se compose également de peuplerais ainsi que de feuillus et conifère sur une nord de la surface boisée.

D'autres boisements de moindre épaisseur sont identifiables le long de la Selle, parsemés dans les zones humides.

Ces surfaces boisées se décomposent ainsi :

- Peuplerais : 3.2 ha ;
- Mélange de feuillus : 93 ha ;
- Plantations récentes : 0.73 ha ;

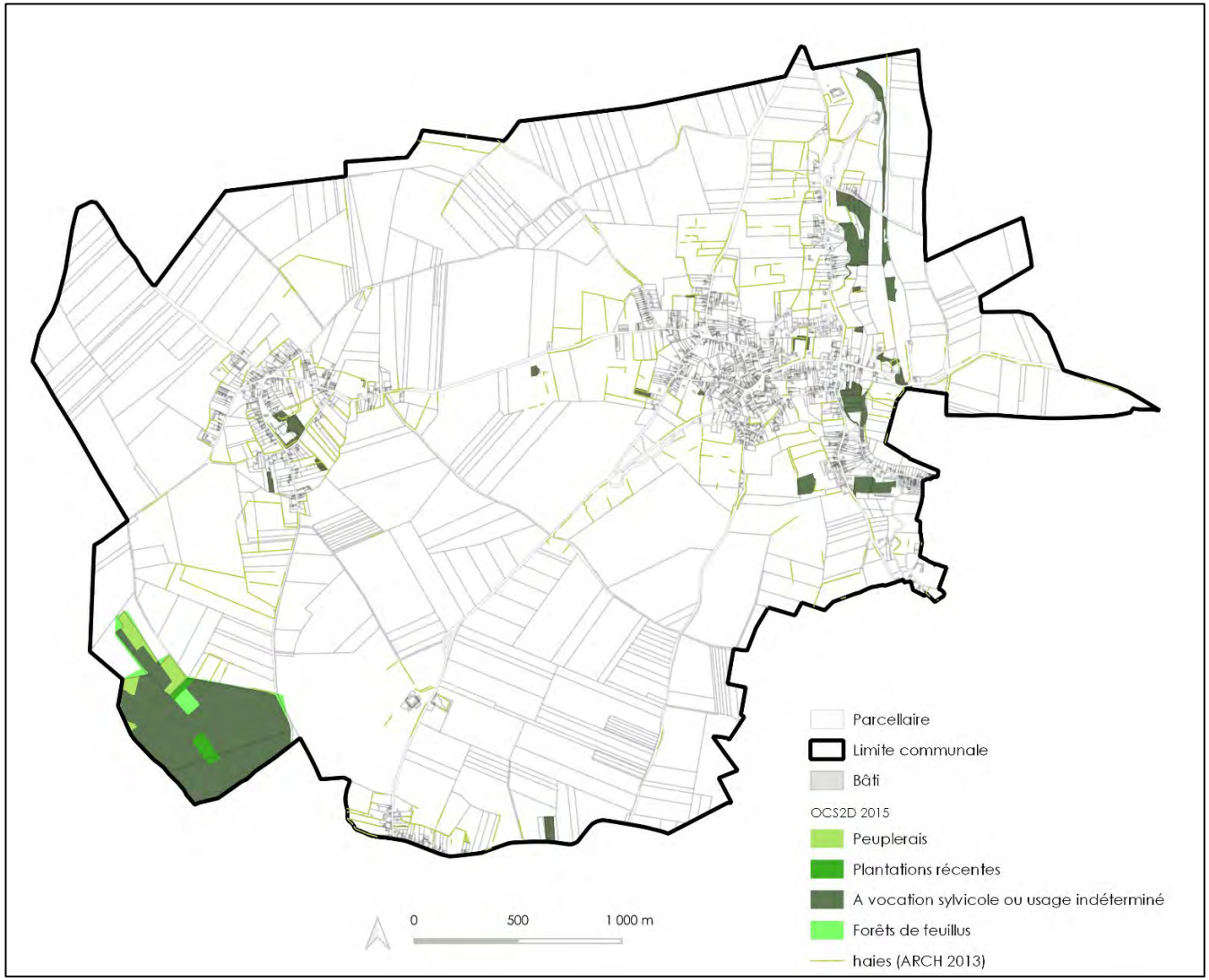


Figure 96 : Typologies des espaces boisés

9.1 Gestion des forêts

Plan Simple de Gestion

Aucune forêt communale n'est recensée par l'ONF sur le territoire. Ainsi le Plan Simple de Gestion (PGS) s'applique pour toute propriété forestière de 25 ha ou plus, située sur une même commune ou sur des communes limitrophes Et pour toute propriété de plus de 10 ha ayant obtenu une aide de l'Etat. Le PSG est un document permettant au propriétaire forestier de planifier la gestion de sa forêt et de se fixer des objectifs économiques, sociaux ou encore environnementaux.

Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles

D'autre part, les propriétaires de petites surfaces forestières peuvent adhérer aux Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) auprès du CRPF. Ce document contient des recommandations essentielles permettant au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable. Il s'agit d'un engagement de 10 ans, pendant lesquels les propriétaires s'engagent à respecter ces garanties de gestion durable.

Règlements Types de Gestion

Les Règlements Types de Gestion sont élaborés par des coopératives forestières, des experts forestiers et agrée par le CRPF. Il comprend l'indication de la nature des coupes, les durées de rotation des coupes et les âges ou les diamètres d'exploitabilité etc…
Ces règlements s'adressent exclusivement aux propriétaires de forêts sans obligation de Plan Simple de Gestion sur une durée minimum de 10 ans.

9.2 Défrichement et débroussaillement

Défrichement[1]

Le défrichement, c'est le fait de détruire l'état boisé du terrain ou de mettre fin à sa destination forestière.

Le principe général est qu'il faut une autorisation préalable pour pouvoir effectuer un défrichement.
Quelle que soit la superficie à défricher si la parcelle est attenante à un massif boisé d'au moins 1 ha ou 4 ha selon les secteurs, le défrichement est soumis à autorisation. Cette autorisation est à demander auprès de la Direction Départementale des Territoires, Pôle Forêt. La décision finale est prise par le préfet. L'autorisation de défrichement est systématiquement assortie de mesures compensatoires dont les formes sont listées par l'article L341-6 du code forestier.

Tout défrichement situé en espace boisé classé au document d'urbanisme de la commune est strictement interdit.

Débroussaillement

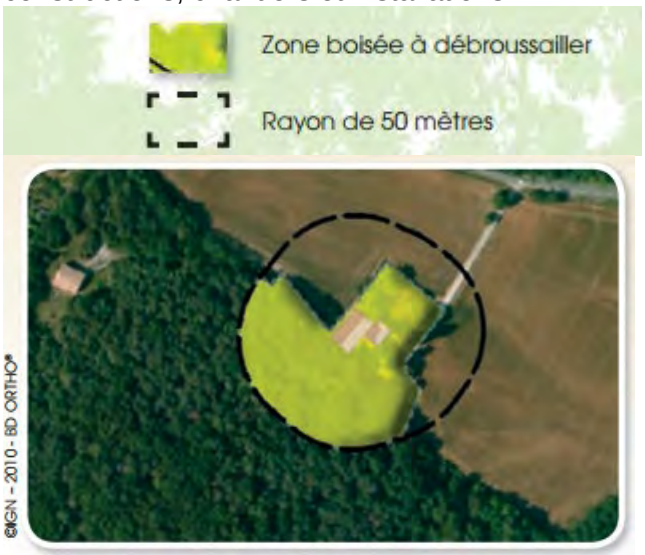
Le débroussaillement, en diminuant la masse de végétation combustible présente, permet d'abaisser la probabilité de départ de feux vers les massifs forestiers et aussi de mieux protéger les habitations à l'arrivée du feu.

L'objectif des mesures réglementaires de débroussaillement est double :

- Diminuer le nombre de feu imputables aux accidents et imprudences
- Contenir les incendies de forêt en deçà d'une certaine intensité qui permettra de les maîtriser dans de bonnes conditions

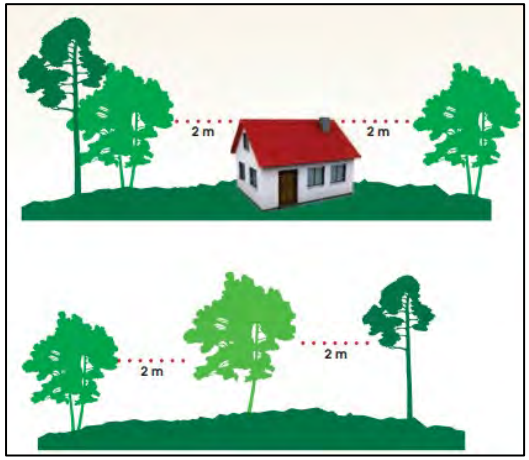
[1] Source : L'autorisation de défrichement, Site des services de l'Etat dans la Drôme. Accessible sur : http://www.drome.gouv.fr/l-autorisation-de-defrichement-suppression-de-l-a2907.html

L'obligation de débroussailler est obligatoire s'applique pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts (article L134-6 du code forestier). Elle concerne alors toute zone située à moins de 50 mètres des constructions, chantiers et installations.



Source : Guide du débroussaillement réglementaire dans le département de la Drôme
Figure 97 : Zone boisée à débroussailler

Une attention particulière est apportée dans le rayon de 10 mètres autour des constructions : Il faut supprimer les arbres en densité excessive pour mettre à distance les houppiers (cimes et branchages) à au moins 2 mètres des constructions. Aucune branche ou partie d'arbre ne doit surplomber une toiture.



Source : Guide du débroussaillement réglementaire dans le département de la Drôme.

Figure 98 : Densité autour des constructions

Le long des voies d'accès privées à des constructions, le débroussaillement se fait sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voirie.



Source : Guide du débroussaillement réglementaire dans le département de la Drôme
Figure 99 : Débroussaillement des voies d'accès

Les prescriptions de la voie ferroviaire :

Selon l'article 322-4 du code forestier, le débroussaillement des compagnies de chemin de fer se fait sur une bande longitudinale sur une largeur de vingt mètres à partir du bord extérieur de la voie, le débroussaillement porte uniquement sur les mort-bois à l'exclusion de toutes les essences forestières et de toutes les essences d'utilité ou d'agrément.

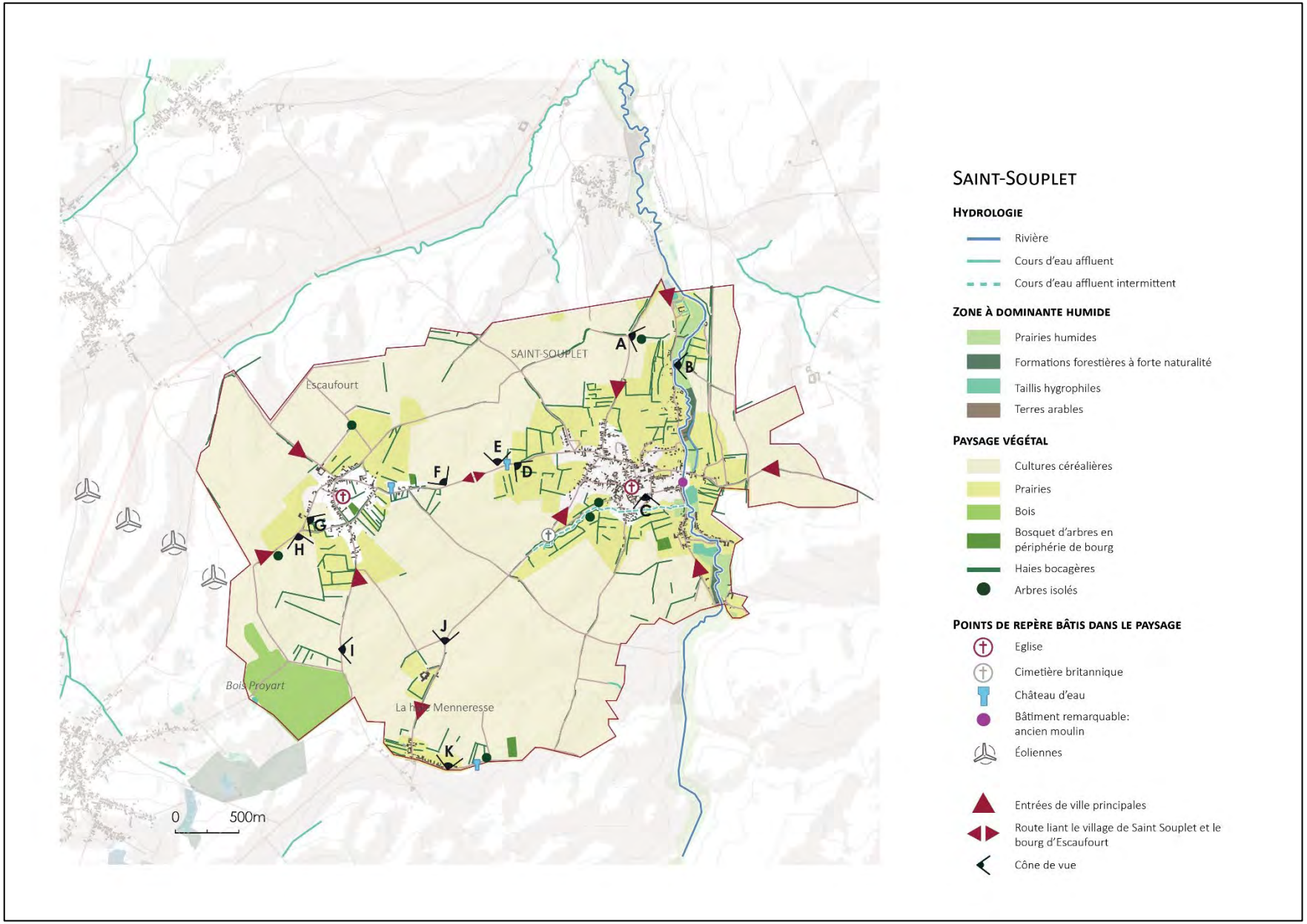


Figure 100 Synthèse paysagère de Saint Souplet

SYNTHÈSE SUR LE PAYSAGE

L'analyse paysagère du territoire communal a permis de mettre en évidence la présence d'une structure bocagère très perceptible au sein la forme urbaine.

Constat :

- Paysage de l'entité paysagère de la Basse Thiérache ;
- Village très vallonné avec une rivière en méandre ;
- Situation et effet de surplomb, positionnement du village en hauteur du coteau Ouest ;
- Présence de nombreux talwegs et d'un ruisseau intermittent ;
- Trilogie de paysages : paysage agricole ouvert ; paysage fermée en pourtour et paysage boisé en limite Sud-Ouest ;
- Traces d'un paysage industriel en bordure de la Selle ;
- Mise en scène des entrées de ville par le relief, alternance de plateaux et vallée ;
- Paysage de prairies bocagères soulignant les contours des villages

ENJEUX

- Préserver et valoriser l'identité paysagère de la commune ;
- Préserver et valoriser l'accompagnement végétal de la vallée de la Selle et la structure bocagère très présente dans l'espace urbanisé ;
- Préserver le bâti et les espaces urbains constitutifs et caractéristiques du village, notamment les vues particulières que laissent à voir les rues en pentes caractéristiques de ce village de collines ;

Analyse urbaine

Source : site internet - office de Tourisme du Cambrésis

A- Chronologie de l'urbanisation

1- Etymologie

La commune actuelle a été formée en 1974 de la réunion de Saint-Souplet avec le petit village d'Escaufourt (ancienne exploitation de fours à chaux), autrefois enclave du département de l'Aisne dans le département du Nord et qui, à l'origine, était un hameau d'Honnechy.

La légende de sainte Maxellende indique qu'elle a été inhumée à Saint-Souplet, ce qui témoigne de l'existence d'un centre religieux franc très ancien.

L'appellation Saint-Souplet ne s'impose que définitivement qu'au XIIe siècle. Des seigneuries existent au Moyen Age.

Au XIXe siècle, Saint-Souplet développe de nombreuses activités industrielles et artisanales. En 1876, la société Grandjean, de Reims, implante une usine de filature et de tissage qui occupe 700 ouvriers.

Le village compte 4 moulins à eau et 4 brasseries. On exploite la chaux et le silex dans de vastes carrières, et la commune est pourvue d'une gare. Aujourd'hui le village s'est surtout recentré sur ses activités agricoles.



Figure 101 Saint Souplet sur la carte de Cassini - XVIIIème



Figure 102 Saint Souplet sur la carte d'État-Major (1820-1866)

2- Evolution de la morphologie urbaine

B- Eléments patrimoniaux

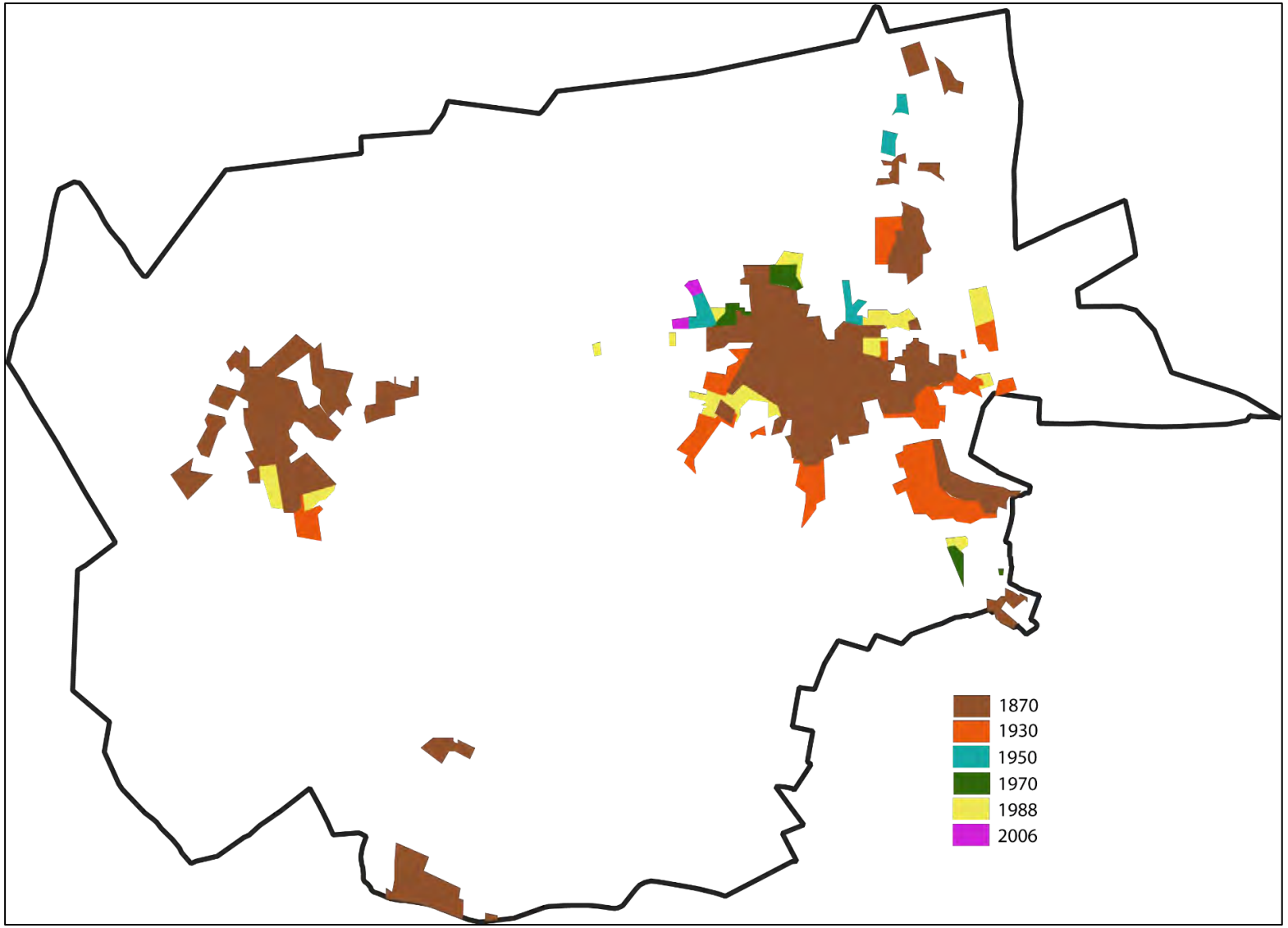


Figure 103 Les évolutions de l'armature urbaine de Saint Souplet

3- Outils de protection des patrimoines

3.1. Les Monuments Historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier (servitude) destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

La commune ne comprend pas de monuments inscrit ou classés dans son périmètre communal. Les monuments protégés les plus proches de la commune sont la Tour de l'ancien Château à Bussigny et l'hôtel et le beffroi du Cateau Cambrésis.

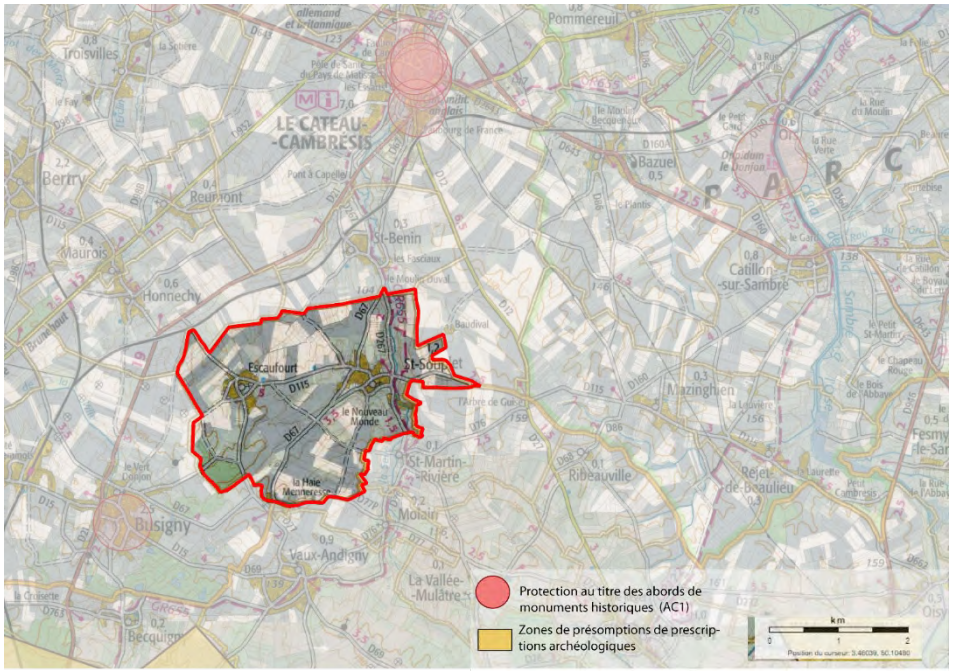


Figure 104 : Périmètre de protection des Monuments historiques

3.2. Sites archéologiques

La Commune ne dispose pas de sites archéologiques répertoriés par la Direction Régionale de l'Archéologie (DRAC).

Cependant, Saint-Souplet dispose d'un plan de zonage d'archéologie préventive sur la totalité de son territoire communal.

Composante de la discipline archéologique et reconnue d'intérêt général, l'archéologie préventive a pour objet d'assurer, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde, par l'étude scientifique, des éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par des travaux d'aménagement. Elle est réglementée par la loi d'archéologie préventive (Livre V du code du Patrimoine).

Le plan de zonage archéologique prévoit que tous travaux soumis à une autorisation préalable en application du code de l'urbanisme et projetés dans son emprise, fassent l'objet d'un avis du Service Régional de l'Archéologie (SRA de la DRAC).

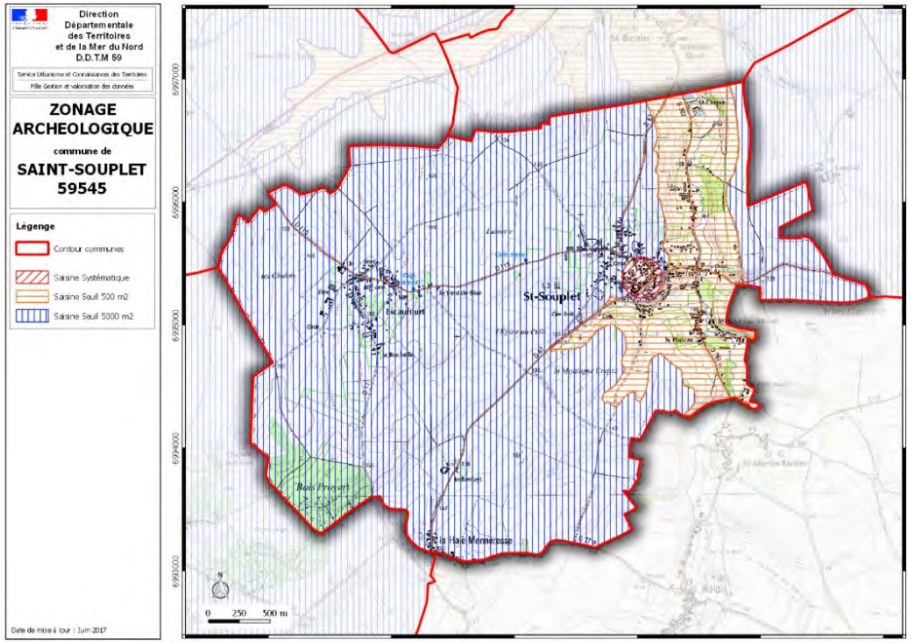


Figure 105 Zonage archéologique du périmètre communal de Saint Souplet

4- Patrimoines bâtis



Figure 106 : Eléments de patrimoine

Source : Le patrimoine des communes du Nord, Flohic Editions, Tome I.

4.1. Patrimoine religieux :

Les chapelles

La commune contient 4 chapelles : la Chapelle Notre-Dame de Lourdes située rue de Busigny, la chapelle Sainte-Thérèse de Lisieux sur la rue du Nouveau Monde, la chapelle Saint-Roch rue de la mairie et une dernière située rue Dolez.



Image 26 : Chapelle St-Roch



Image 27 : Chapelle rue Dolez



Image 28 : Chapelle Notre-Dame de Lourdes



Image 29 : Chapelle Notre-Dame de la Paix

Les calvaires

Deux calvaires sont présents à Saint-Souplet : un premier situé sur la RD67 en direction du hameau de La Haie Menneresse et un second au croisement de la rue Edmond Viéville et de la rue du Chemin Vert.





Image 30 : Calvaires d'Escaufourt et de Saint-Souplet

Les églises



Image 31 : Eglise de St-Souplet

Eglise Saint Sulpice comporte une tour carré trapue, flanquée aux angles de doubles contreforts avec petites flèches et surmontés d'un clocher atteignant 14 mètres. Reconstruite en brique, suite à l'incendie par la foudre en 1499. Le bâtiment est réhaussé à la fin du XIX siècle avec trois fenêtres de style roman sont percées dans le chevet. Néanmoins elle conserve un chevet de pierre ancien à trois pans.



Image 33 : Eglise d'Escaufourt

L'église de la Nativité de la Sainte-Vierge est située au centre du hameau d'Escaufourt, près du monument au mort. Détruite en 1918, elle fut reconstruite à l'identique avec des « rouges-barres » et ses vitraux réalisés dans un style réaliste et minutieux.

Monument commémorative

Pilier commémoratif de type obélisque, représentants un poilu mourant couronné par la Victoire. Le monument s'accompagne de l'inscription suivant : « Aux enfants de Saint Souplet morts pour la patrie »



Image 32 : Monument aux morts de St-Souplet



Image 34 : Monument aux morts d'Escaufourt

4.2. Autres patrimoines :

Le kiosque situé sur la place du Lieutenant-Colonel Arnaud Bel fait partie du patrimoine culturel de la commune. Posé au centre, face à la mairie, il accueille toute l'année les événements communaux.



Image 35 : Kiosque de St-Souplet

Le cours rapide de la Selle à Saint-Souplet permet d'implanter quatre moulins pour moudre la farine : les moulins Cunot, Leblond, Richet et Segaux.

Ainsi la commune de Saint-Souplet a compté pas moins de 7 boulangers. Le moulin Leblond, exploité pendant plusieurs générations par la même famille, cesse ses activités en 1965.
Un projet de Centre pédagogiques avait été envisagé sur cette vaste bâtisse.



Image 36 : Moulin au bord de la Selle

4.3. Patrimoines naturels

La commune ne comprend pas de site archéozoologique et archéobotanique selon l'inventaire national du patrimoine naturel.

Cet inventaire national recense une liste d'espèces sur la commune de Saint-Souplet de 497 taxons (espèces et infra-espèces) dont 119 caractérisé de protégées (postérieurement à 1950, et 22 menacées
Le statut biologique de ces derniers est principalement indigène, une vingtaine sont introduites.

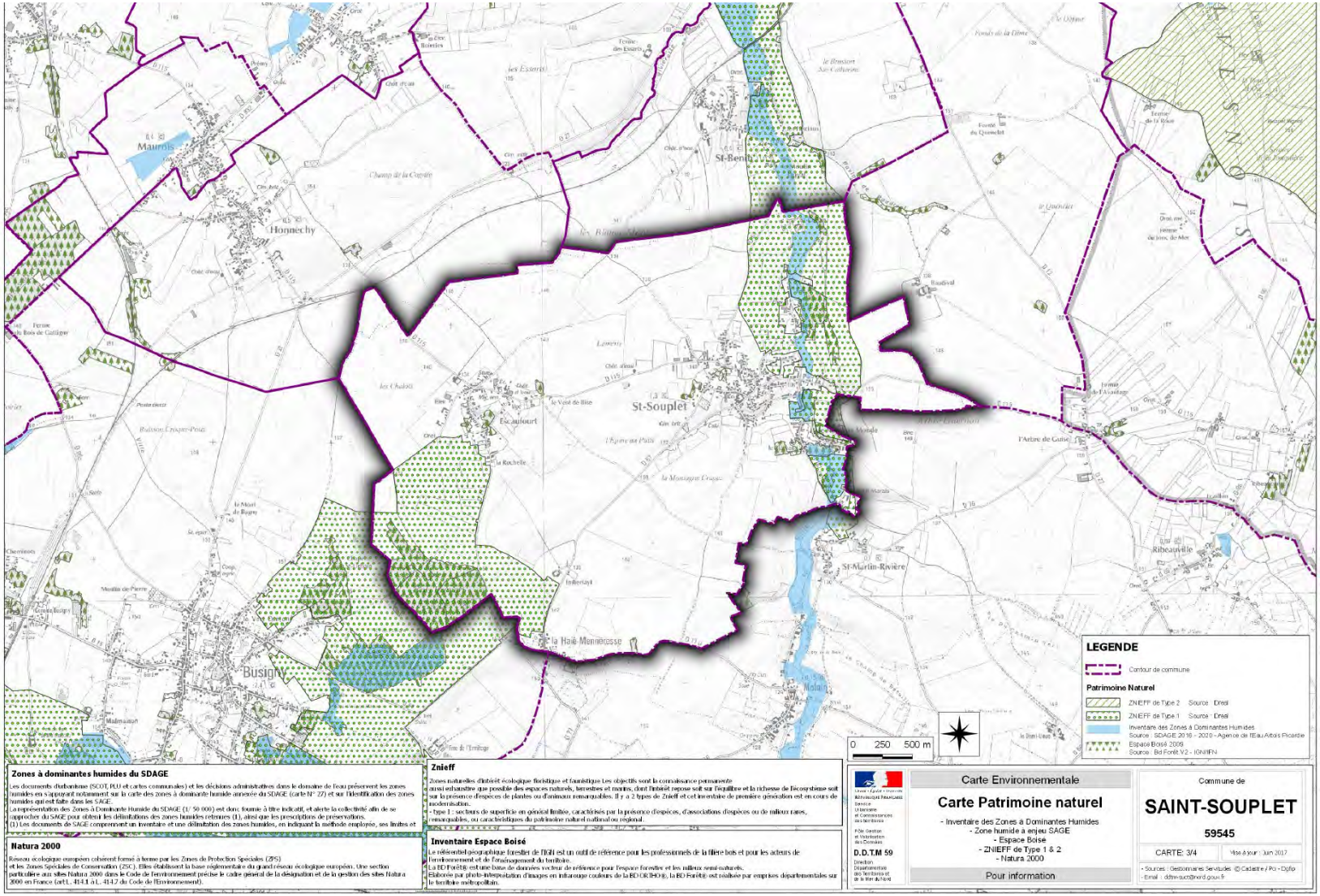


Figure 107 : Patrimoine naturel

C- Organisation du territoire et forme urbaine

La partie urbanisée du territoire communal est caractérisée par un paysage à la topographie très marquée et la Vallée de la selle.
Le territoire se répartie selon plusieurs séquences organisées à partir de la topographie du site : les villages médiévaux d'Escaufourt et Saint Souplet, structurés sur les points hauts des collines, puis l'extension vers et le long de la vallée de la Selle, porteuse de nombreuses activités économiques, jusqu'au milieu du 20ème siècle.

Le centre bourg est desservi par les RD 115 et 67 (vers Le Cateau).

Le bâti de la commune se divise en deux parties bien distinctes : le bourg de Saint -Souplet à l'ouest de la Selle et l'extension ancienne qui s'est constituée vers puis le long de la vallée de la Selle.
L'ancien village d'Escaufourt a conservé sa forme traditionnelle en étoile.

La structure de la commune laisse voir deux évolutions différentes :

- Le village médiéval qui se développe en étoile à proximité du site original de l'église puis parallèlement à la selle : rue de la Fabrique (RD 267),
- Le village d'Escaufourt qui a conservé sa forme traditionnelle.
- Plusieurs hameaux ponctuent le paysage communal : le vent de bise, à proximité d'Escaufourt, constitué autour d'une exploitation agricole, puis le long de la Selle : le Nouveau Monde et le Plateau viennent témoigner du passé industriel de la commune.
- La haie Menneresse, au sud, implantée sur 4 communes s'est constituée autour d'un carrefour routier.

Dans la partie la plus ancienne, le bâti a conservé sa structuration traditionnelle de village avec des constructions à l'alignement sur rue, d'anciennes fermes à cour carrée et les équipements. La centralité du bourg est donc bien marquée autour de l'église et de la Mairie.
Escaufourt est constitué autour de l'église et du château qui marquent la centralité villageoise.
La centralité villageoise s'est ensuite développée autour d'éléments structurant comme les fermes, les fabriques, en apportant une occupation mixte (habitat / activités). Les extensions pavillonnaires s'organisent sous forme de découpage au coup par coup. Elles se sont implantées « en densification », dans le paysage bocager.

Le développement de ce tissu récent crée cependant un certain éloignement des constructions par rapport au centre traditionnel.

La partie villageoise s'organise traditionnellement de part et d'autre des axes structurants avec un bâti qui s'implante parallèlement ou perpendiculairement à la voie.

Le bourg est organisé autour d'ilots qui articulent l'urbanisation avec les rues et les routes départementales. Les 2 structures villageoises se sont peu étendues, seule une partie de Saint Souplet s'est étirée le long de la vallée de la Selle.

La plupart des équipements est implantée au cœur du village ancien qui joue le rôle d'axe structurant de la commune et de ses polarités.

La structure bocagère reste très perceptible dans la forme urbaine.

Le risque de mutation du tissu identitaire (notamment les bocages et prairies qui contribuent à la forme urbaine caractéristique de la commune) est à prendre en considération de façon à éviter toute banalisation de l'identité communale.

Évolution de la commune (source Géoportail)



Figure 108 : Vues aériennes de St-Souplet sur différentes années

Il est intéressant de constater que les formes urbaines de Saint Souplet et d'Escaufourt ont peu évoluées depuis l'époque Napoléonienne. Pour le bourg de Saint Souplet, quelques éléments marquants ont toutefois contribué à l'évolution de la commune : la révolution industrielle avec notamment les moulins, les fabriques utilisant la ressource en eau vive (visibles dans le fond de vallée) et la construction du secteur de la Fabrique.

La forme des rues, l'implantation du tissu bâti, laissant une large place aux jardins de cœurs d'ilots est restée globalement semblable depuis la première révolution industrielle.

5- Élément de densité

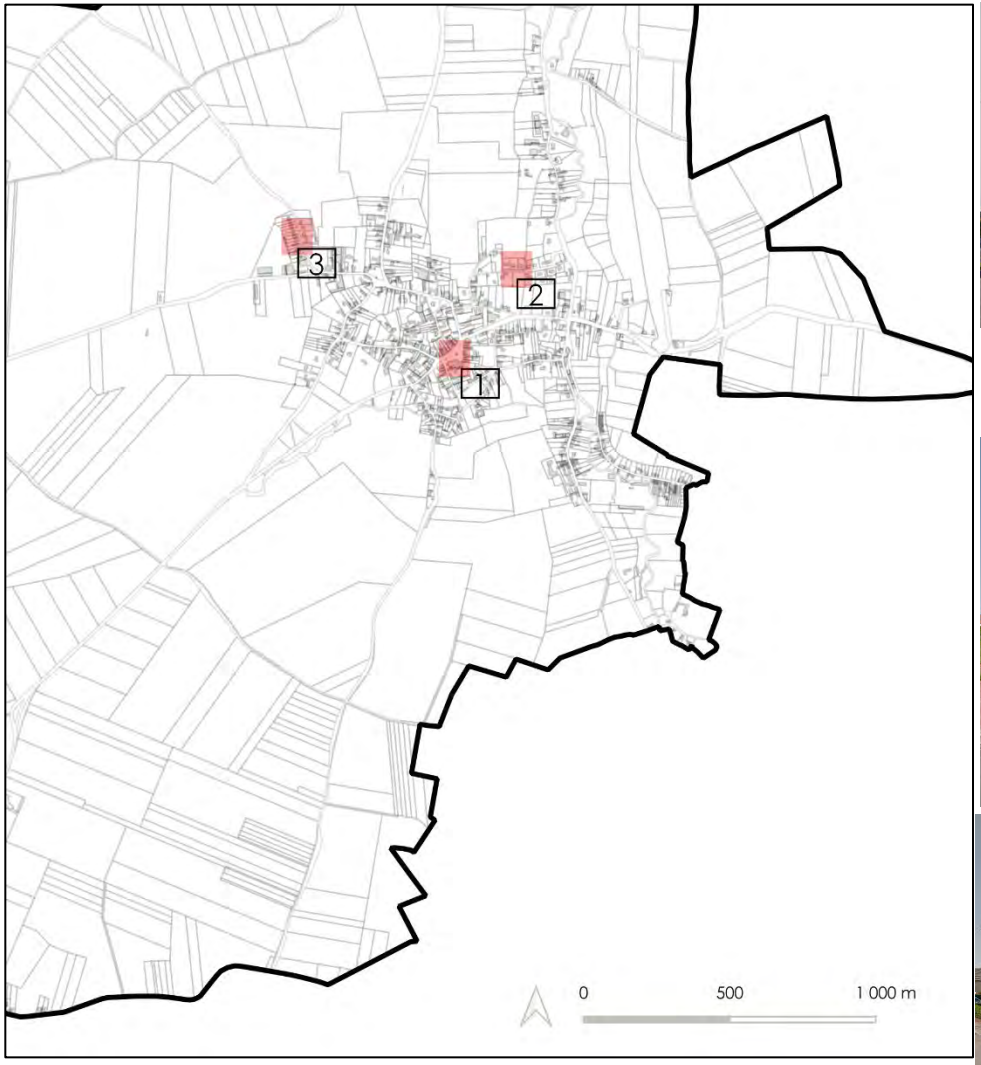


Figure 109 : Différentes densités urbaines relevées

Image 37 : Différentes types de densités



Grand place (1) autour de 20 lgts/ha Habitat traditionnel R+C et R+1+C





Rue de la Saule (2) autour de 10 lgts/ha Pavillonnaire Plein pied R+C

6- Les centralités urbaines

La commune est marquée par un noyau dense d'une superficie importante. Cette « vaste centralité », concentre un grand nombre de services, commerces et équipements publics. La centralité la plus identifiable est constituée du site d'implantation primaire de Saint Souplet avec l'église, la mairie, et plusieurs autres équipements publics et commerces situés à proximité de la vaste place principale. Puis le tissu urbain égraine la salle des fêtes, les commerces, les services, les écoles et les terrains sportifs.



Image 38 : Place du Lieutenant-Colonel Arnaud Bel

La centralité principale est clairement identifiée avec l'espace regroupant notamment la Mairie et l'église. Le centre bourg ancien regroupe l'ensemble des commerces, services et équipements.



Image 39 : Espaces publics autour de la mairie

La place publique est aujourd'hui essentiellement occupée par du parking, elle est plus ou moins arboré par un linéaire d'arbre composant la limite entre la voirie et l'espace public. Toutefois, cet espace est agrémenté par la présence d'un petit abri d'une architecture légère : un kiosque.

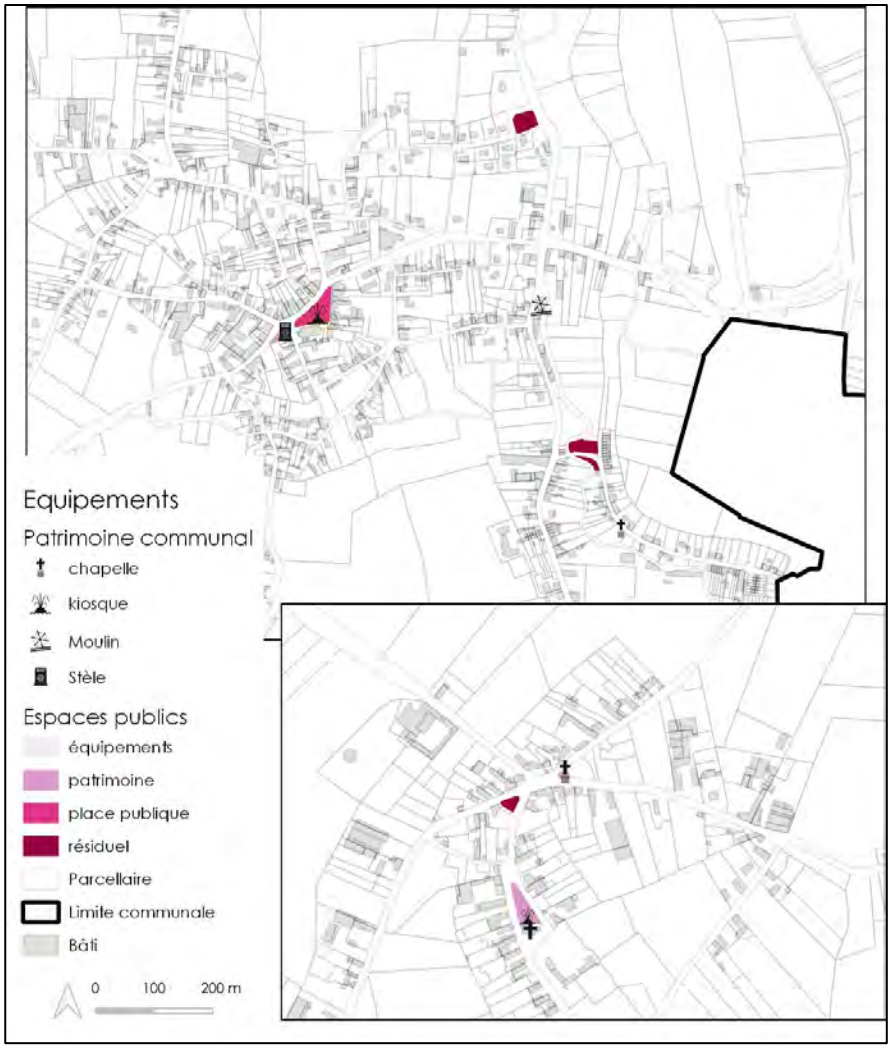


Figure 110 : Lieux de centralité

6.1. Les espaces publics aux abords des équipements

Les parvis des équipements scolaires disposent d'espaces de trottoirs plus ou moins large, peu qualitatif d'un espace public, l'usage dominant est le stationnement. Malgré leur signalisation marquée au sol, et l'interdiction de stationnement sur les parvis, l'accessibilité piétonne y est rendue difficile.
Par ailleurs, l'une des écoles (rue de la Cavée) mérite que l'on s'attarde sur son accessibilité piétonne et la dangerosité des stationnements à proximité.





Image 40 : Ecoles communales

La commune de Saint-Souplet compte de nombreux services et équipements : maison médical, épicerie, pharmacie, cafés, coiffeur, … répartis de manière homogène dans le centre bourg.

Ces services et équipements ne disposent pas d'espaces de stationnements dédiés. Cependant, la grande place constitue un vaste espace de stationnement, à proximité de la plupart d'entre eux.

La commune ne comprend pas d'espace public arboré de type parc ou espace vert. La commune ne dispose pas d'Espace Naturel Sensible (ENS) départemental ouvert au public.
Les abords de la Selle, en tant qu'itinéraire de verdure, pourrait constituer un espace de détente au caractère itinérant pour la commune.
Au sein du centre-bourg, on identifie un aménagement stratégique de type square en proximité immédiate de la place publique de la commune (Grand Rue à côté des équipements sportifs. Ce dernier bénéficie d'un aménagement complet principalement dédiés aux loisirs. D'importants mobiliers dédiés aux loisirs le composent : aires de jeux, banc.

D'importants espaces résiduels sont identifiables sur la commune, souvent situé dans les carrefours des axes routiers ; sans occupations dominantes, ces derniers sont plus ou moins aménagés et peu qualitatif dans l'espace public. Ils se composent parterres plantés ou enherbés, dont certains accueille des arbres remarquables. (Exemple : sur la rue de Saint Crépin et le sentier de la Sauke Hotte).
La plupart de ces espaces résiduels sont ornementés par un élément de patrimoine religieux (calvaire, chapelle.)

6.2. Du privé au public : Les espaces publics à Saint Souplet

Dans les espaces urbanisés, la gestion de l'interface entre espace privé et espace public (clôture) a un rôle prépondérant dans la qualification de l'espace public. Sans parler de la qualité architecturale qui n'est pas

simplement un critère esthétique mais qui a à voir avec l'identité communale (couleur, hauteur, huisseries, type de toiture, matériaux…).

L'implantation des constructions doit participer à la révélation du caractère identitaire commun et non particulier.

La typologie du bâti présente sur le territoire est représentative des mutations urbaines et architecturales au cours de l'histoire. Aussi, si on examine la relation entre espace privé et espace public, on remarque que le type de constructions comme l'implantation de celles-ci sont représentatifs de la façon dont on conçoit la vie collective et la vie privée.

Pour les constructions situées en retrait d'alignement, la cour assure ainsi le rôle de transition offrant un lieu semi-public. La clôture joue à Saint-Souplet un rôle fondamental dans la qualification de l'espace public.

Plusieurs particularités viennent caractériser la perception des espaces publics de Saint Souplet :



Image 41 : Salle polyvalente

L'impression de forte densité depuis l'espace public : Cette perception est liée à la topographie très marquée dans le bourg. En effet, la pente très forte de certaines rues et le dénivelé de certaines parcelles amènent d'une part une sensation d'étroitesse de la rue de manière générale et donnent, d'autre part, des perceptions lointaines dans le bourg, qui permettent de mettre en valeur les jardins mais également le bocage et les pâtures encore présents dans le bourg. Cet élément qualifie et caractérise la commune de Saint Souplet.
Les places et lieux de rencontres souffrent globalement d'un manque de caractérisation et / ou sont cantonnés, à la fonction de stationnement.

Le rapport à l'eau, vallée de la Selle est globalement valorisant dans l'espace urbain, rue de Saint Crépin et au niveau de ses franchissements et quelques espaces publics à valoriser soulignent la présence de l'eau dans la trame urbaine.

Les rues: la variété des axes de circulation donne à voir, la variété du détail de la forme urbaine de la commune.
Dans le cœur de bourg, c'est la limite avec l'espace privé (façades, murs d'enceinte) qui marque l'emprise plus ou moins importante de ces voies, depuis les rues plus étroites du centre bourg vers les axes larges qui desservent les aménagements plus récents. De nombreuses sentes sillonnent la commune.
Quelque soit l'axe, la caractéristique principale repose sur le lien à la topographie du site qui soulignent la complexité de l'aménagement public et l'importance de la préservation du grand paysage, qu'il soit agricole ou urbain.
Les dilatations de l'espace public sont liés au maintien de pâturages dans le bourg, nécessaire à l'activité d'élevage, caractéristique forte de ces bourgs du Cambrésis et élément crucial dans la lutte contre le ruissellement.



Image 42 : Les rues de St-Souplet









Les espaces publics : les espaces publics centraux des deux principales centralités de St Souplet et Escaufourt sont très marquées. Ce sont principalement les aménagements paysagers qui valorisent ces espaces. Les centralités plus récentes, accompagnent généralement des équipements publics.

La perception de l'eau depuis l'espace public : L'axe de la vallée de la Selle contribue à la constitution de l'espace public et apporte et contribue à qualifier la commune.
La ripisylve confère une qualité visuelle intéressante sur la vallée. La qualité des abords de la Selle sont actuellement l'objet de nombreuses attentions en termes de valorisation et d'aménagements des abords.

Image 43 : Espaces publics

7- Tracés et parcellaire

Bien souvent, c'est de la lecture en parallèle du parcellaire que se comprend et se donne à lire l'ensemble du découpage viaire du territoire. Ceci a d'importantes répercussions sur la forme urbaine et participe pleinement à définir l'identité communale : il traduit et donne à lire de façon aisée l'occupation du territoire et son histoire.

Le parcellaire de Saint Souplet donne surtout à lire la structure paysagère et rurale de la commune. Le parcellaire est étroit et de petite taille, représentatif d'une certaine densité urbaine.

A noter à l'échelle du grand territoire, que le parcellaire cadastral ne reflète pas la réalité du terrain s'agissant des parcelles agricoles. En effet, de nombreuses parcelles sont regroupées et réorganisées dans le paysage agricole ce qui peut accentuer les phénomènes de battance et d'érosion des sols.

A proximité de la partie urbanisée, les nombreuses prairies et le linéaire de haies préservé ont permis de maintenir des parcelles étroites, plus respectueuses de la nature des sols et permettant la limitation de l'érosion et du ruissellement agricole.

1

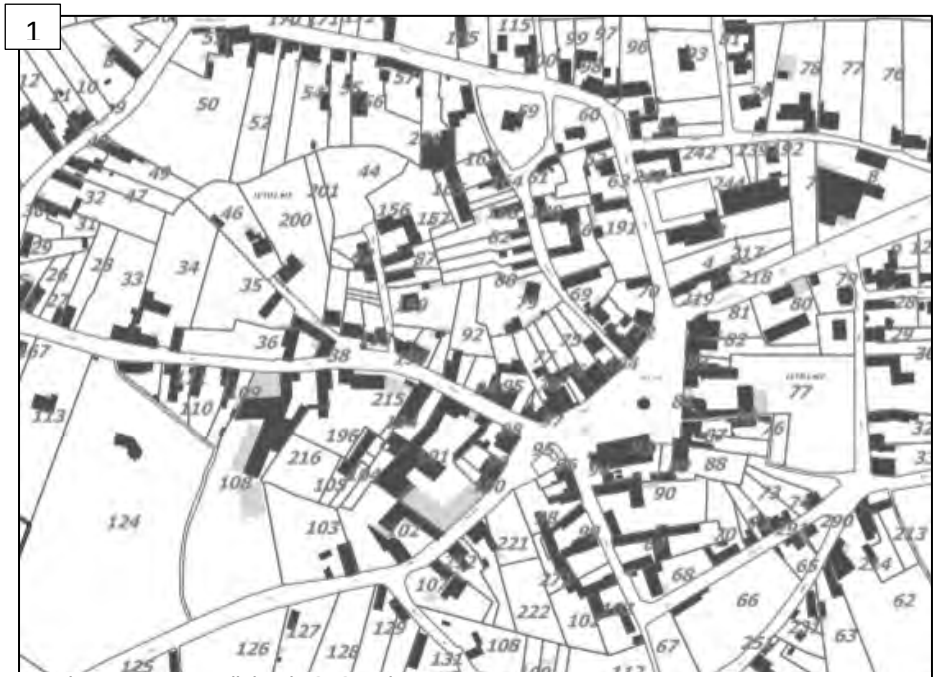
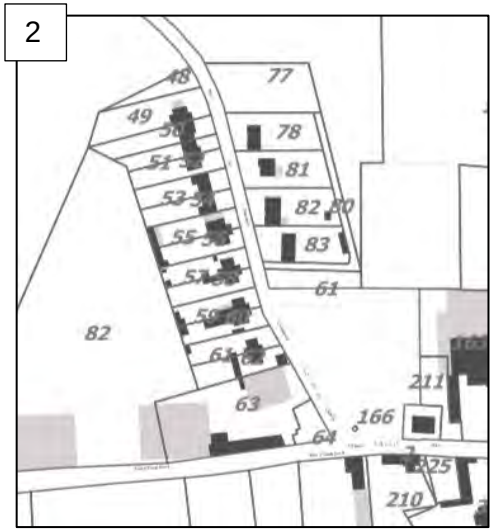


Figure 111 : Parcellaire de St-Souplet

2



3

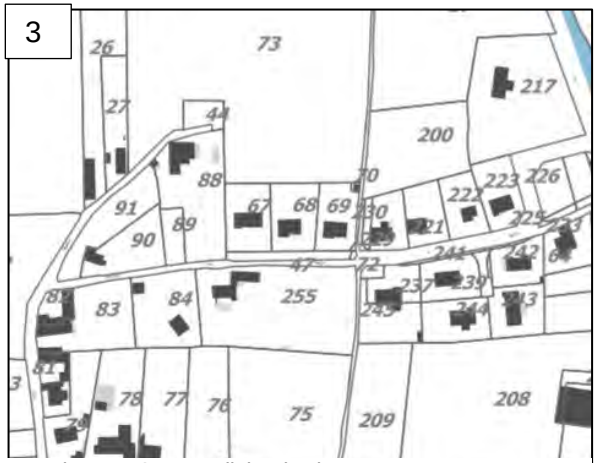


Figure 112 : Parcellaire des hameaux

Enfin, dans le tissu urbain, on différencie le tissu plus ancien des parcelles d'habitat pavillonnaire, de surface plus lâche, ont une forme qui tend vers un rectangle et doivent leurs déformations au découpage du lotissement.

1- Centre ancien
2- Rue de Reumont – extension réalisées dans les années 1970
3- Sentier de la Saule Hotte – tissu récent réalisé dans les années 2000

7.1. Tissu ancien :



Image 44 : Vue aérienne du tissu urbain ancien

- densité, minéralité
- l'espace public se forme à partir de l'espace privé : bâti à l'alignement
- alignement : le bâti se construit de mitoyen à mitoyen créant une façade urbaine, la clôture est minérale
- large place laissée aux jardins en cœurs d'ilots, pâturages présents en limites de chaque ilots
- extension : lecture d'un temps long dans le plan, renouvellement des parties anciennes
- équipements
- peu de places de stationnement public
- prendre garde à la mutation qui tend à banaliser cette identité

7.2. Tissu récent :





Image 45 : Vues aériennes du tissu urbain récent

- densité bâtie plus faible par endroit
- L'espace public ne se compose pas à partir de l'espace privé mais par le biais de la clôture : bâti en retrait d'alignement.
- La cohérence pourrait être assurée par une clôture végétale.
- peu de places de stationnement public.
- ce tissu plus récent s'est inséré dans des espaces non construits, dans le bourg.

7.3. Les clôtures :

Dans la commune de Saint-Souplet, l'organisation urbaine consiste en une implantation du bâti avec le faîtage parallèle ou perpendiculaire à la rue. Le bâti (construction et clôture minérale) définit l'espace public : la continuité bâtie à l'alignement sur rue est concrétisée soit par des habitations, soit par des dépendances, soit par des murs.

Cette structuration traditionnelle de l'espace privé et public traduit une continuité visuelle de l'alignement sur rue et une plus forte minéralité du centre dense.

Dans les espaces urbanisés, la gestion de l'interface entre espace privé et espace public (la clôture) a un rôle prépondérant dans la qualification de l'espace public (ambiance de la rue).
Réciproquement, les clôtures sont la première représentation de l'habitation sur la rue, elles ont un impact visuel important sur l'espace urbain.

Ainsi de façon identitaire, les clôtures récurrentes sont :

- Le bâti
- Le mur

En revanche, pour le tissu plus récent, la limite avec l'espace public se traduit par des implantations en retrait d'alignement avec des clôtures parfois disparates. La qualité végétale de ces parties urbanisées est ici indéniable.
Cette question des clôtures, notamment en relation avec le grand paysage, est un enjeu important comme dans le cadre des mutations du bâti : une dégradation de l'identité en est la conséquence.

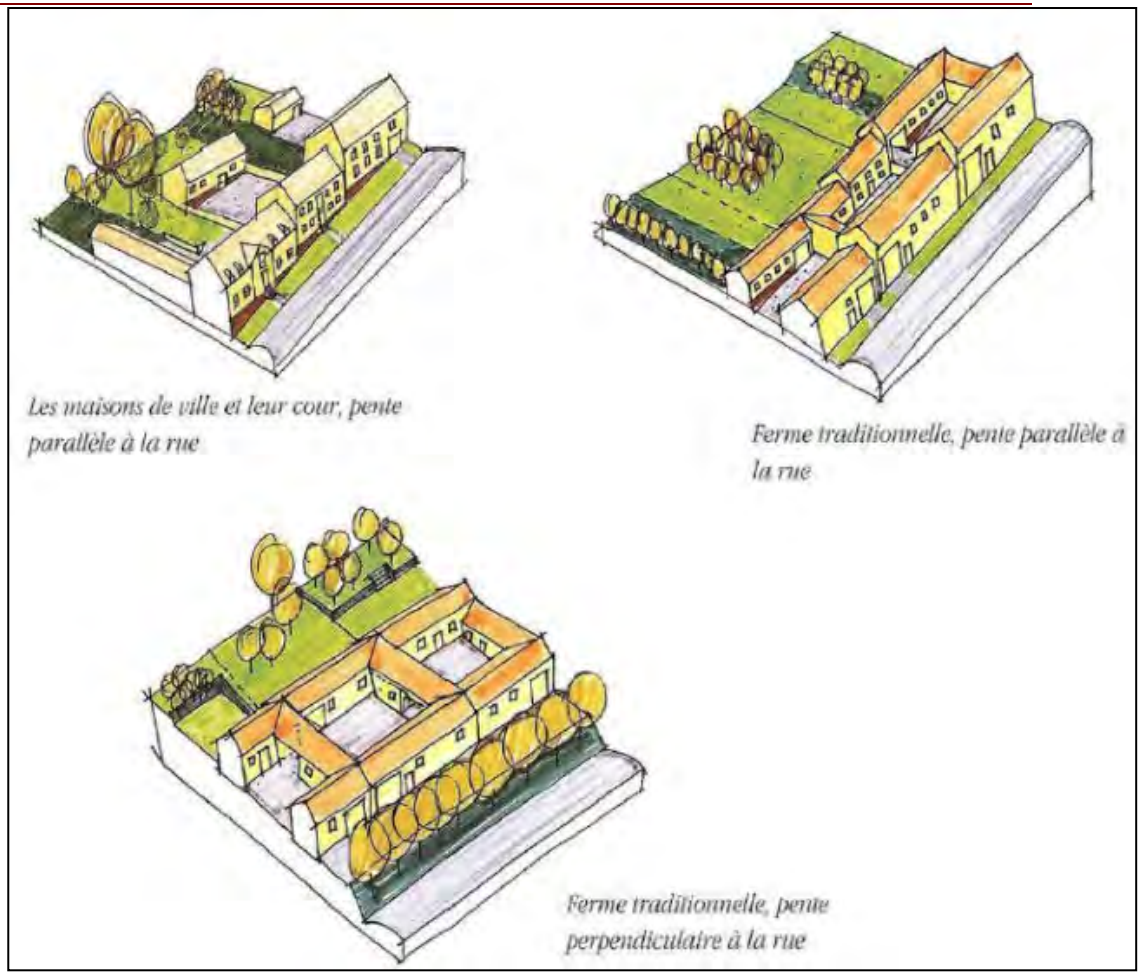


Figure 113 : Pour un urbanisme attentif au patrimoine de la commune, 2005

Les clôtures du centre « ancien »

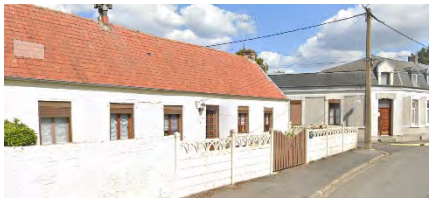






Image 46 : Les clôture du centre ancien

Les clôtures sont constituées soit par :

- Du bâti (façade ou pignon à rue),
- Un mur ou mur bahut sont prédominant dans le centre bourg ;
- Une clôture béton (Cimetière, rue de la Fabrique.),

Les clôtures béton. Elles sont généralement constituées d'éléments préfabriqués en béton armé. Les plus anciennes sont ornées d'éléments décoratifs. Certaines témoignent de la reconstruction d'après-guerre. Bien que leur état de dégradation (corrosion des armatures qui rouillent et gonflent) les pousse à être remplacées et à disparaître, leur maintien est souhaitable, lorsqu'elles sont décorées.

Les clôtures des extensions urbaines





Image 47 : Les clôtures des extensions urbaines

Les clôtures des extensions urbaines de pavillons isolés sont essentiellement composées de clôtures végétales et/ou constituées d'un grillage (Rue de la Hotte Saule, rue de Reumont).

Les clôtures des Hameaux





Image 48 : Les clôtures des hameaux

Certains secteurs de la commune sont fortement impactés par la perception, depuis l'espace public, de l'aspect des clôtures.

La prédominance de pignon sur rue sur la haie Menteresse forme des clôtures bâti accompagné essentiellement de mur bahut ou clôture béton.

Tandis que le relief du hameau d'Escaufourt se constitue davantage de clôture végétal et mur bahut. (Rue le Vent de Bise).

D- Analyse du bâti : typologies

8- Morphologie urbaine

La commune de Saint-Souplet est composée d'une trame bâtie diversifiée, comprenant deux noyaux villageois, le cordon bâti le long de la Selle qui en émerge, des extensions plus récentes et un maillage bâti diffus, disséminé, édifié de manière totalement isolé.

Noyaux
Le bâti originel établi de manière lâche surplombant la vallée de la Selle, a constitué les bases de structuration du noyau du village de Saint Souplet. Les constructions sont globalement en R+C. Le noyau est principalement issu de la densification d'un bâti agricole agrémenté ensuite d'une typologie de pignon sur rue et de maisons de bourg.

Cordon bâti autour de la Selle
Le cordon bâti le long de la Selle succédant aux noyaux du village. Le cordon bâti de la Selle est particulièrement marqué par l'implantation d'industriel. Ladite « cité du nouveau monde » accueille une typologie d'habitat ouvrier en pleine campagne.

Rue du nouveau monde – Rue de la Fabrique

Ecarts et isolés à vocation agricole.
Les édifications présentes dans les écarts ou dans les isolés ont une vocation originelle agricole, qu'elles conservent encore beaucoup aujourd'hui. La modernisation des pratiques agriculturales a nécessité, dans ces sous-ensembles, des aménagements modernes pouvant impacter un paysage globalement préservé.

Hameau de la Haie de Menneresse - Rue de Molain –
Rue du petit marais – D267
Rue le vent de Bise

Les tissus en extension.
Peu représentatif des tissus urbanisés de la commune, deux ensembles sont identifiables au Nord du noyau de Saint Souplet, situé dans les hauteurs de la vallée de la Selle.

9- Types architecturaux

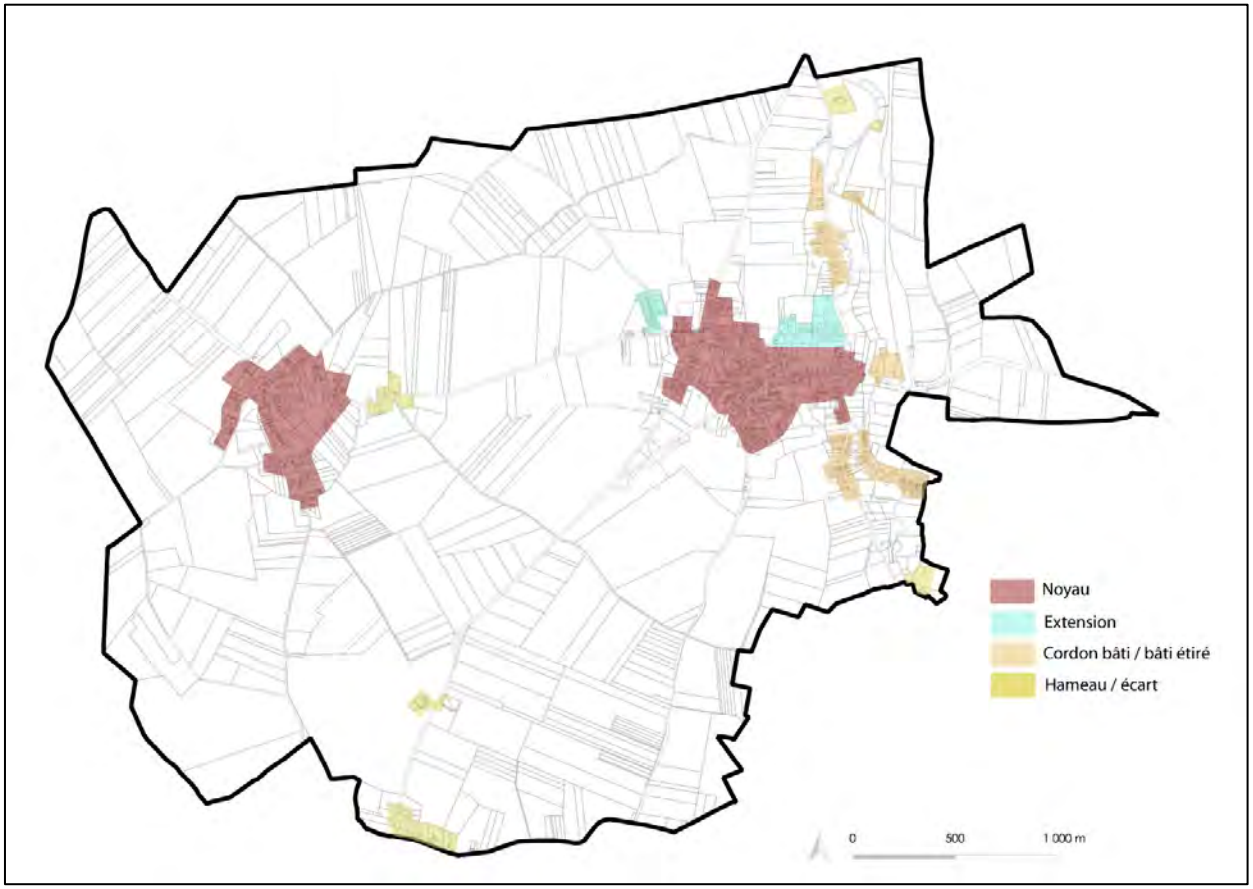


Figure 114 Typologies du bâti à Saint Souplet

La caractéristique du bâti à Saint-Souplet est sa dominante rurale. Alignement sur rue et fermes carré forment l'essentiel du corpus bâti des deux noyaux de Saint-Souplet.
Leur gabarit est modeste (R+Combles) et la brique est le matériau de construction principal. Les toitures sont généralement à deux pans rarement mansardés.

Au fil du temps, des pavillons à caractère isolé se sont insérés dans le linéaire bâti du tissu urbain de la commune.

Bourg de Saint Souplet

Le centre-bourg se compose de constructions traditionnelles anciennes et mixte. Ce tissu ancien de Saint Souplet est marqué par la présence **d'habitation en pignon sur rue**, typologie dominante du tissu (Rue Dolez, rue Bertine, rue du Cateau).



Image 50 : Pignons sur rue

Cette typologie traditionnelle du pignon sur rue, ou maisons de tisserands avec pignon sur rue, rythme une partie de l'espace public et rappellent l'histoire industrielles textile du Cambrésis.
Les « maisons de tisserands » abritaient autrefois des ouvriers (mulquiniers) exerçant une double activité, agricole et de tissage.

Elle est l'une des typologies les plus ancienne de la commune, elle comprend une emprise au sol du bâti faible (sans étage) mais comprend une pente de toit relativement importantes.

De maisons basses traditionnelles. Il s'agit d'habitations plutôt horizontales en RDC +C voire R+1. Elles sont généralement implantées en alignement et orientées parallèlement à la voirie. La façade présente une symétrie dans les ouvertures et se compose généralement d'une porte et de deux fenêtres. Le parement est composé de briques rouges, parfois peintes, et le couvert est composé de tuiles en terre cuite ou ardoises.



Image 49 : Maisons basses

Le pavillonnaire isolé, constitue une implantation en comblement de dents creuse et est caractérisé par un retrait à la voirie. Son implantation de façade est parallèle à la voie de desserte et comprend une emprise au sol faible (R+1). Cette typologie est observable sur le sentier de la Saule Hotte et sur la rue de Reumont.



Image 51 : Pavillons isolés de la Saule Hotte et de la rue de Reumont

Un ensemble **d'habitat ouvrier** accolé en bande sont identifié rue du Nouveau Monde, l'implantation de cette typologie est surement liée à la présence d'implantation d'industrielle sur la rue de la Fabrique.



Image 52 : Habitat linéaire ouvrier sur la rue du Nouveau Monde

Les **corps de ferme** à cour carré, dispersé dans le bourg. Cette typologie correspond à la très grande exploitation où l'on pratique la polyculture.



Image 53 : Corps de ferme

On retrouve cette typologie en cœur d'ilots en impasse rue du SAC, mais également le long de la D115 en entrée de ville ou encore sur rue de la Mairie et dans l'impasse des Peupliers.
Certains de ces corps de ferme sont aujourd'hui encore en activité tandis que d'autres, ce sont principalement réduit à une vocation d'habitat. Néanmoins, ces maisons participent à l'identité rurale de la commune.

Les hameaux de Saint-Souplet

La Haie MENERESSE

Ce Hameau rassemble une typologie de pignon sur rue, les ruelle en sont d'ailleurs fortement marquée.
Ces dernières s'accompagnent également de quelques corps de ferme à cour carrée principalement.



Image 54 : Pignons sur rue dans le hameau de la Haie Menneresse

Escaufourt

Ce Hameau rassemble également des typologies identiques au hameau de la haie Meneresse, le pignon sur rue y est fortement représenté, néanmoins la typologie des corps de ferme sont en L (Rue de Busigny, rue le vent de bise). Ce hameau se distingue également par l'implantation dans les cordons bâti notamment, de quelques pavillons isolés (Rue Tauffin).



Image 55 : Corps de ferme du hameau d'Escaufourt

E- Les espaces de projet (à recomposer et à densifier)

De nombreux secteurs du centre bourg nécessitent, dans le cadre d'un projet global, d'une recomposition ou d'une réflexion sur les possibilités de densification.

Ces éléments doivent être intégrés au projet de PLU :

- Veiller à la mutation du bâti existant : les corps de fermes et bâtiments d'exploitation, les maisons d'habitations, notamment le traitement des limites avec l'espace public,

- Accompagner la valorisation du centre bourg et des espaces publics : qualification des espaces publics, création de stationnements, facilitation des circulations,

- Connecter les différentes parties du centre bourg, depuis et vers les équipements publics, au travers la création de dessertes douces,

- Prévoir la densification des secteurs de recomposition urbaine pressentis.

10- La mutation du bâti existant :



Image 56 : Ancien moulin au bord de la Selle, actuellement inoccupé

Saint-Souplet est concernée par plusieurs typologies de site en friche : friche agricole en centre-bourg, friche industrielle sur la rue de la fabrique et friche artisanale (le moulin) en bord de Selle.

L'ancien Moulin situé sur la rue de la Fabrique et aux abords de la Selle est en situation de friche, il pourrait être l'objet d'un patrimoine bâti communal intéressant à réhabiliter notamment au regard de sa proximité avec la Selle.

Une vigilance particulière à la mutation du bâti industriel doit également être portée sur un certain nombre d'ensemble bâtis : certains biens sont réinvestis pour le redéploiement d'activités économiques. Pour d'autres, situés dans la vallée de la Selle, en zone inondable du PPRi, les démolitions et la mutation des espaces vers la reconstitution des espaces naturels sont envisagés par la commune



Image 57 : Ancien bâtiment industriel situé rue de la Fabrique

A l'exemple, de la friche industrielle, rue de la Fabrique, un site aujourd'hui en partie réhabilité, néanmoins l'ancien bâtiment en front à rue est encore à l'état de friche. L'occupant actuelle exploite les bâtiments situés à l'arrière.
Ce front à rue laisse transparaitre une ruelle peu attrayante.

La diminution du nombre de sièges d'exploitation agricole, la moindre utilisation des bâtiments agricoles situés dans le bourg génère une mutation de ce bâti, généralement vers la création de logements ou le changement de. Il s'agit de veiller à la qualité des projets proposés.



Image 58 : Ancien corps de ferme en friche

A l'exemple d'un corps de ferme en friche, élément bâti abandonné depuis de nombreuses années et situé en centre-bourg, et notamment proche de commerces essentiel (pharmacie).

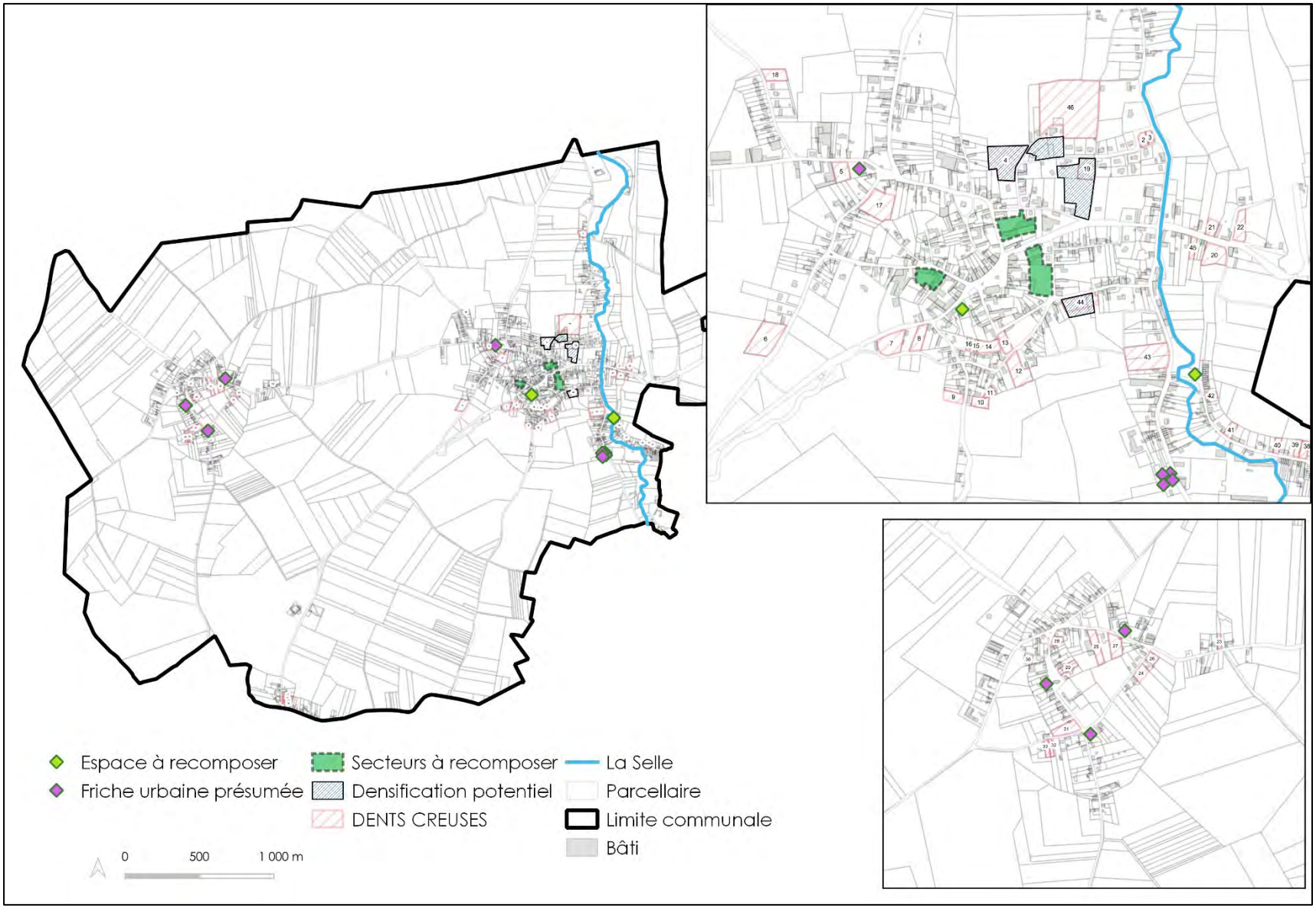


Figure 115 : Les espaces valorisables sur le périmètre de St-Souplet

11- Connecter les équipements du centre bourg et sécuriser les déplacements piétons :

Les ilots constitués de l'école et des équipements sportifs nécessitent une restructuration forte (accès à l'école, circulations douces, stationnements, …) qui ne sera rendu possible que par la mise à disposition de nouvelles opportunités foncières.

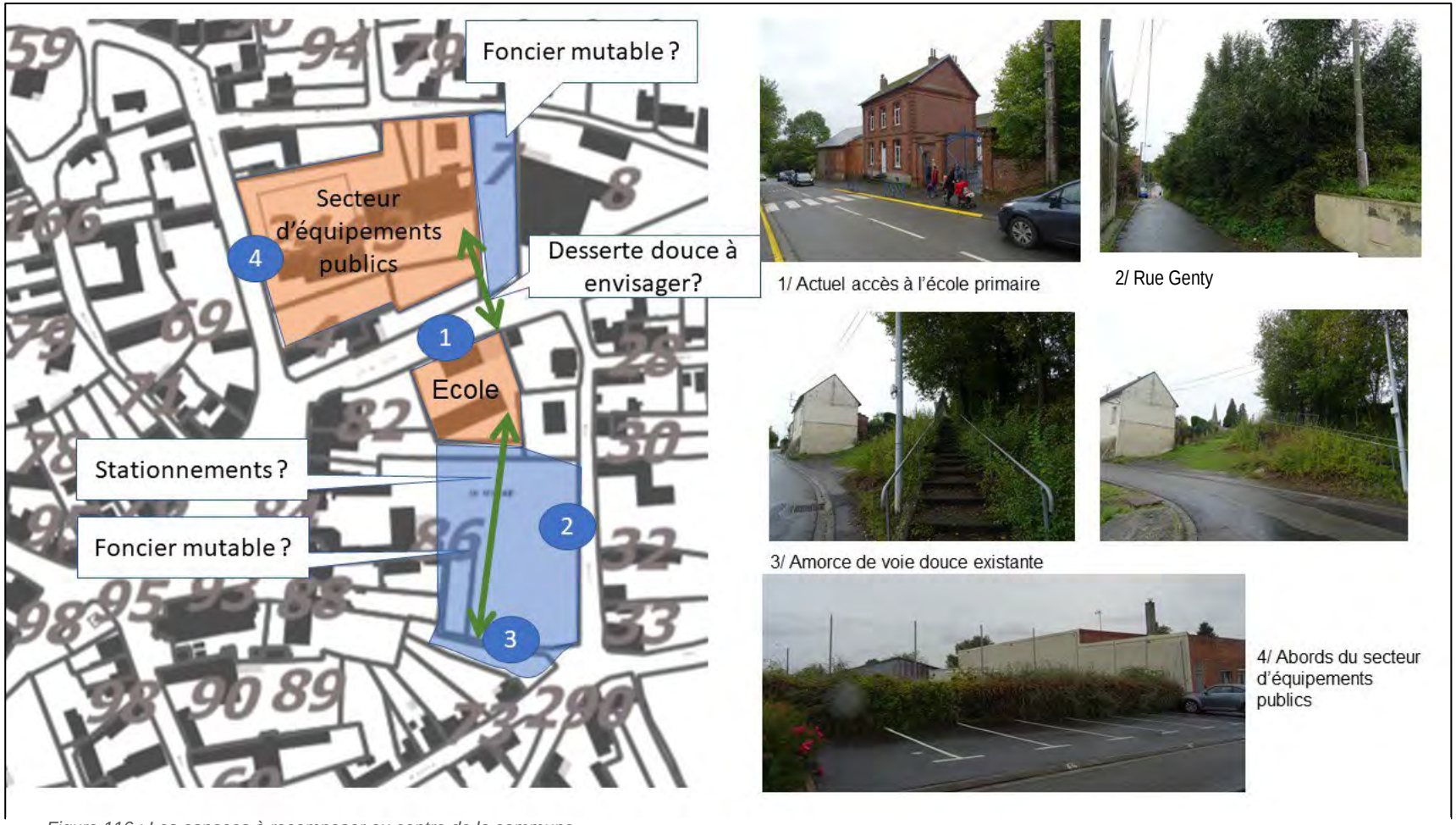


Figure 116 : Les espaces à recomposer au centre de la commune